

Un automobiliste pressé roule sur le trottoir et frappe une fillette

par Martha GAGNON

La grève du transport en commun risque de faire perdre la raison à certains automobilistes nerveux. Devant les embouteillages, hier matin, l'un d'eux a décidé de rouler sur le trottoir où, après avoir couvert une distance d'environ 1,000 pieds il a frappé la jeune Linda Mainville, 14 ans, qui se rendait à l'école.

L'enfant a immédiatement été conduite à l'hôpital Maisonneuve. Selon les quelques informations obtenues, elle souffrirait d'une

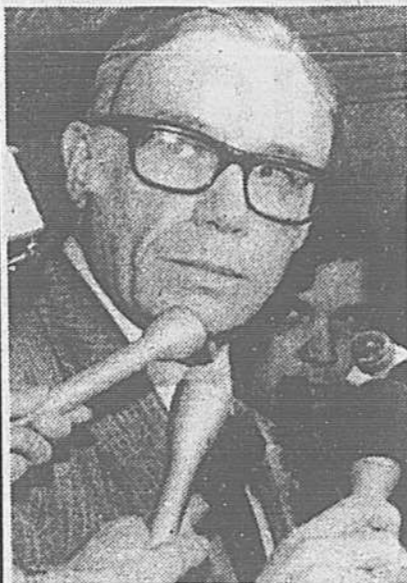
fracture à la jambe et d'une commotion cérébrale. Hier soir, la jeune fille reposait dans un état stable au département des soins intensifs. Il n'a pas été possible de communiquer avec les parents et à la maison, les frères et sœurs ne savaient rien de l'état de santé de Linda.

L'accident est survenu vers 7 h. 30 hier matin, entre les rues Davidson et Darling alors que M. Antonio Sauro, un journaliste qui craignait d'être en retard

— Voir FILLETTE, page A 6

La flambée des taux d'intérêts

Le système bancaire en pleine anarchie



Gerald BOUEY, gouverneur de la Banque du Canada.

Selon M. Gerald Bouey, gouverneur de la Banque du Canada, l'économie canadienne est actuellement soumise à des pressions inflationnistes externes et internes qui ne peuvent être contrées que par un resserrement de la masse monétaire et du crédit. La question qui se pose alors, souligne Paul LONGPRE, est de savoir comment une hausse des taux d'intérêt, avec les effets inflationnistes qui s'ensuivent nécessairement, peut être présentée comme devant atténuer cette même inflation. M. Bouey répond à cela que le relèvement des taux d'intérêt décourage les emprunts et les dépenses, ce qui rend les marchés de biens et services moins actifs, de sorte qu'il devient moins facile pour les

entreprises d'accroître leurs prix; cela devrait aussi inciter les employés à modérer leurs revendications salariales. Alain DUBUC voit pour sa part dans la hausse spectaculaire des taux d'intérêt décriée par la Banque du Canada une situation alarmante, qui pourrait avoir des conséquences très sérieuses sur l'économie: il souligne que nombre d'entreprises paieront désormais entre 16 et 18 pour cent d'intérêt pour financer leurs activités, ce qui représente un loyer «étouffant». Enfin, Pierre BELLEMARE décrit les réactions très pessimistes que cette mesure a suscitées dans l'industrie du bâtiment.

—page D 2

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 26 OCTOBRE 1979, 95e ANNÉE, no 250, 56 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI 51 75

MÉTÉO

Nuageux avec éclaircies
Minimum: 0 Maximum: 5
Demain: Dégagement
Détails à la page A 2

Une visite sans bousculade...



Une nouveauté: le «zoo d'amour» pour les enfants.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Les petites surprises du Salon de l'agriculture

par Pierre GINGRAS

Enfin un Salon international de l'agriculture et de l'alimentation que vous pourrez visiter sans vivre l'éternelle bousculade!

En fait, voilà l'avantage marqué de la version 1979 de ce 26e Salon sur tous ses précédents, et peut-être le seul plaisir que la grève des employés des transports en commun aura procuré aux Montréalais, du moins ceux qui pourront s'y rendre. Vers 17 heures hier, le Vélodrome et le Stade étaient pratiquement déserts alors que l'an dernier, il y avait foule...

Ceux qui pourront garer leur voiture disposeront de 5,000 places et des surprises intéressantes

les attendent à leur entrée au Salon. Bien sûr, la panoplie de vendeurs de camelote en passant par les portraitistes de tout acabit et les deux ou trois jeunes filles qui se «contorsionnent» à longueur de journée sur leur appareil à amincir les hanches, se trouvent encore sur place. Tout comme les petits appétits se verront offrir, une fois de plus, une multitude d'amuse-gueules gratuits. Mais il y a beaucoup plus.

Le kiosque de Bell Canada saura enchanter les 7 à 77 ans qui auront l'occasion de parler, au téléphone évidemment, avec leur héros préféré: Tintin, le capitaine Haddock, le professeur Tournesol ou les inséparables Dupont.

Les adultes pourront aussi s'amuser à un petit jeu qui leur permettra, s'ils sont gagnants, de faire un appel interurbain de leur choix, partout en Amérique du Nord.

Il y a le kiosque de Dominion qui fait preuve d'originalité. On peut y voir un véritable jardin, comme celui dont vous rêvez depuis la fin des beaux jours de l'été, rempli de légumes de toutes sortes qui pousseront durant tout le Salon.

Il y a aussi la Banque Royale qui a fait un effort spécial pour attirer le public en permettant à ce dernier de se familiariser avec les bonnes habitudes alimentaires. Toujours pour ceux qui ai-

ment la bonne cuisine, l'Institut du tourisme a aussi son kiosque dans lequel vous pouvez prendre note des recettes québécoises qui sont exécutées sous vos yeux.

Tous les jours au Vélodrome, des concours hippiques sont présentés ainsi que de véritables épreuves équestres en soirée; dans ce dernier cas, les frais d'admission sont de \$6.

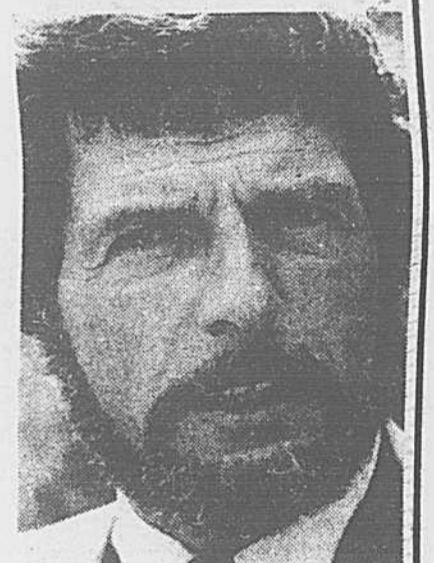
Pour finir, vous ne pouvez manquer le «zoo d'amour», une nouveauté. Il s'agit d'un petit parc où les enfants peuvent enfin jouer avec des animaux d'une docilité à toute épreuve!

La seule lacune de ce 26e Salon, qui compte plus de 300 stands

— Voir SALON, page A 6

L'UN se saborde pour faire échec au grenouillage conservateur

Si la décision prise par la direction de l'Union nationale peut sembler extrêmement périlleuse, Rodrigue Biron l'explique en soulignant que la situation était devenue intenable, et que c'est le grenouillage des conservateurs au Québec qui a finalement amené les unionistes à se saborder. A cela, on peut ajouter la faiblesse évidente de l'Union nationale, la menace de putsch qui pesait sur M. Biron, l'état lamentable des finances du parti et la montée soudaine de Rodrigue Tremblay sur la scène politique québécoise. La décision, explique Pierre-Paul GAGNE, se devait d'être prise rapidement, car personne ne doutait qu'un mouvement de fond allait se manifester très bientôt parmi les forces conservatrices en faveur de la fondation d'un parti progressiste-conservateur provincial québécois qui aurait sonné le glas de l'Union nationale.



La menace constante d'un putsch planait sur la tête de BIRON

— page A 2

édito

Débrayages de la Fonction publique

• S'il faut en appeler à la solidarité

par Jean-Guy DUBUC

— page A 4

En exclusivité dans LA PRESSE

À l'occasion de l'inauguration de la première phase du complexe hydro-électrique de la Baie James, qui constitue une étape marquante dans l'expansion d'Hydro-Québec, LA PRESSE publiera demain et lundi le résumé d'un ouvrage qui sera lancé demain, dont elle a obtenu en exclusivité copie du manuscrit. «QUÉBEC, un siècle d'électricité» relate l'histoire de cette industrie depuis ses débuts obscurs jusqu'aux premières mondiales dont s'honore la société d'État.

LAROUCHE: 4 BUTS!

—page C 1

sommaire

Arts et spectacles
—Informations: B5 à B12
—Horaires: B11
Bandes dessinées: B4
Décès, naissances, etc.: D10
Économie: D1 à D7
Êtes-vous observateur?: C11
FEUILLETON
—Bogart et Bacall: C9
Horoscope: B4
Jardins et maisons: C15
La mode du jour: D8
Le monde: A14, A15
Mot mystère: B4
Mots croisés: B4
Petites annonces: C8 à C15, D8, D9
Quoi faire aujourd'hui: B11
Radio et télévision: B12
Sports: C1 à C7
Vivre aujourd'hui: B1 à B3

Jonestown s'est multipliée

Edward Emmanuel Washington se fait appeler «maître», «roi» et même «Dieu»

GEORGETOWN, Guyana (AP) — Un rabbin noir américain qui prépare ses fidèles à combattre la «théologie blanche» est devenu le chef de secte le plus puissant de Guyana depuis la tragédie survenue il y a près d'un an, le 18 novembre 1978, à Jonestown où sur l'ordre de Jim Jones, plus de 900 membres de la communauté du Temple du Peuple s'étaient suicidés ou avaient été massacrés.

«Rabbin de la maison d'Israël», Edward Emmanuel Washington se fait appeler maître, roi et même Dieu par ses fidèles. Il est âgé de 50 ans et il est recherché par la justice américaine.

Ce prédicateur déclare que son mouvement est celui qui

prend actuellement le plus d'expansion en Guyana, où les sectes sont très nombreuses. Il affirme qu'il compte plus de 6,000 membres répartis dans 38 communautés installées dans tout le pays, et qu'il dispose également de temples à Kingston, à la Jamaïque, et à Des Moines, dans l'Iowa.

Orateur très convaincant, il professe une doctrine qui prétend que Jésus et les membres des 40 tribus initiales d'Israël étaient tous des Noirs.

Washington précise que sa secte a trois objectifs immédiats:

• augmenter sa production agricole pour ses membres, leur procurer davantage d'emplois, leur assurer une meilleure éducation et leur inculquer un plus grand

amour et un plus grand respect des autres;

• progresser le plus rapidement possible vers la destruction de la théologie blanche;

• et à partir de la Guyana, «s'étendre à d'autres pays et préparer notre peuple pour la bataille d'Armageddon».

Véritable bataille

«Je prévois pour bientôt un affrontement entre la théologie blanche et notre théologie», assure le «maître». «Il ne sera pas limité à la Guyana et il s'agira d'une véritable bataille. La guerre des mots est sur le point de s'achever.»

Washington reconnaît que certains aspects de son mouvement s'apparentent aux règles qui avaient été imposées par Jim

Jones aux membres du Temple du Peuple: les fidèles de la Maison d'Israël doivent «se soumettre au travail et à la vie communautaire. Il n'y a pas de place pour l'individu». Ils travaillent dans une grande entreprise de bois et dans une ferme que possède la secte, ou bien celle-ci leur trouve un emploi à l'extérieur et ils lui versent une partie de leur salaire.

En outre, ils doivent apprendre l'hébreu et le swahili et étudier les oeuvres de Marx et de Lénine. Leurs sorties en couple et leur mariage doivent être approuvés par la communauté.

Suicide interdit

Son chef prend soin cependant de se distinguer de Jim Jones et

— Voir JONESTOWN, page A 6

JE CONSTATE QUE L'ON A SOIGNEUSEMENT ÉVITÉ DE FAIRE MENTION DE MES 25 ANS DE VIE POLITIQUE. LE CARICATURISTE ME NÉGLIGE! JE NE SUIS PAS RANCIENNE MAIS J'AI LA MÉMOIRE LONGUE!



Girerd

C'est le grenouillage du PC qui a eu raison de l'Union nationale

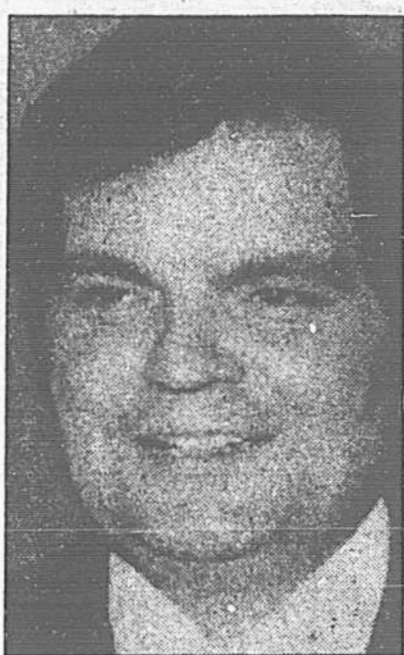
par Pierre-Paul GAGNÉ
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Pour Rodrigue Biron, la situation était devenue intenable à la direction de l'Union nationale et c'est finalement le grenouillage des conservateurs au Québec, au cours des derniers mois, qui a fait déborder le vase et amené les dirigeants unionistes à décider en quelque sorte le sabordement du parti.

Si on ajoute à cela la faiblesse de plus en plus évidente de l'Union nationale, la menace constante de putsch qui planait sur la tête de M. Biron, l'état lamentable des finances du parti, ainsi que l'irruption soudaine de Rodrigue Tremblay à l'avant-plan de la scène politique québécoise, on obtient probablement le tableau complet des raisons qui ont poussé les dirigeants unionistes à poser un geste qui, jusqu'à preuve du contraire, semble extrêmement périlleux pour l'Union nationale.

Selon de nombreux informateurs interrogés par LA PRESSE, hier, la haute direction de l'UN a décidé d'annoncer en vitesse le quasi-sabotage du parti de crainte d'être prise de court par les événements et de ne plus avoir l'initiative de l'action d'ici deux ou trois semaines.

Car, il devenait de plus en plus évident que, au plus tard d'ici un mois, allait se manifester un mouvement de fond parmi les forces conservatrices au Québec en faveur de la fondation d'un



Ce serait au cours d'un garden-party tenu chez Marcel Masse (à gauche) que l'idée de rétablir le PC au Québec aurait pris toute sa force. Plusieurs réunions informelles, regroupant à peu près toutes les personnalités de l'UN et du PC, ont par la suite eu lieu sur la question tant à Montréal qu'à Ottawa et Québec. Les Brian Mulroney (au centre), Claude Dupras (à droite), Michel Côté, Mario Beaulieu, Jacques Blanchard, Jean-Guy Roussy et Marcel Danis auraient été, d'une façon ou d'une autre, mêlés à ces rencontres.

parti progressiste-conservateur provincial québécois, mouvement qui, de toute façon, risquait de finir de balayer l'Union nationale de la carte.

Il serait sans doute exagéré de parler de complot, mais, chose certaine, même les plus ardents supporters de Rodrigue Biron et de l'Union nationale étaient en train de se laisser gagner à la cause de la création d'un Parti progressiste-conservateur québécois.

Masse

Selon les informations obtenues par LA PRESSE, c'est lors d'un garden-party organisé, à la fin de l'été, à la résidence de Saint-Do-

nat de Marcel Masse que les choses se sont déclenchées. Organisé en vue de fêter la nomination de M. Roch LaSalle au sein du Cabinet Clark, ce garden-party a rapidement dégénéré en discussion politique tournant autour de la nécessité de créer un Parti conservateur québécois.

Assistaient notamment à cette fête de nombreux permanents unionistes, de même que les députés Fernand Grenier et Armand Russell, qui eurent vite fait d'épouser la thèse des instigateurs du mouvement.

Depuis ce temps, de nombreuses réunions ont eu lieu, tant à Ottawa, qu'à Montréal et à Québec, réunions ou rencontres informelles regroupant à peu près toutes les personnalités importantes tant du Parti conservateur que de l'Union nationale.

Les personnes suivantes ont été, d'une façon ou d'une autre, mêlées à ces rencontres: MM. Marcel Masse, Brian Mulroney, Claude Dupras, Michel Côté, Mario Beaulieu, Jacques Blanchard,

Jean-Guy Roussy et Marcel Danis.

Ces derniers temps, même le trésorier de l'Union nationale, M. Léopold Fournier, un ami intime de Fernand Grenier, s'était laissé gagner à l'idée de se lancer dans l'aventure du Parti conservateur québécois, ce qui n'aidait certes pas à relancer le financement de l'UN.

Pendant ce temps, l'organisateur en chef du parti, M. Lowell Murray, apportait sa bénédiction à toutes ces initiatives, cependant que les plus ardents défenseurs du projet commençaient déjà à faire circuler le bruit que, ou Marcel Masse, ou Brian Mulroney, pourraient prendre la direction du nouveau parti.

Pétition

Ce qui a ajouté à la débandade des forces unionistes, au cours des derniers jours, fut la certitude qu'une résolution allait être présentée, lors des assises de l'aile québécoise du Parti progressiste-

conservateur qui se tiendront à la fin de novembre, réclamant la création d'un parti provincial. Cette résolution, avait-on appris, allait être accompagnée d'une pétition regroupant les noms des principales personnalités unionistes et conservatrices du Québec.

Sachant que les principales personnalités unionistes et conservatrices sont, à peu de choses près, les mêmes personnes, il n'en fallait guère plus pour persuader Rodrigue Biron de la nécessité de poser un geste politique forçant les promoteurs d'un Parti conservateur provincial à tenir compte de l'Union nationale et obliger les unionistes inconditionnels à se réveiller.

Dans les cercles unionistes, on admettait hier que le geste posé par M. Biron est extrêmement périlleux et correspond à un effort désespéré pour «sauver les meubles».

Mais, affirmait-on, avait-on le choix sachant que:
• M. Biron pouvait être victime d'un putsch d'une journée ou d'une semaine à l'autre;
• la démission de M. Biron n'ar-

rangerait rien sachant qu'il n'y a personne pour le remplacer actuellement au sein de l'Union nationale;

• Rodrigue Tremblay réussissait à faire certains ravages au sein du parti;

• un simple changement de nom du parti ne pouvait en rien arranger les choses.

C'est pourquoi, expliquait-on hier, M. Biron a décidé de jouer le tout pour le tout, mettant de côté ses propres ambitions, et acceptant de laisser la place à ceux qui sauront se montrer les plus forts au sein des forces de droite québécoises, que ce soient les unionistes inconditionnels, les conservateurs fédéraux du Québec ou même les créditistes.

Pour l'instant, indiquait-on hier, tout laisse croire que ce sont les conservateurs, forts de leur victoire électorale du 22 mai dernier, qui pourraient prendre le contrôle du nouveau parti de droite préconisé par M. Biron, mais au moins, l'Union nationale ne risquerait pas de sombrer à court terme dans les mains d'un quelconque Rodrigue Tremblay.

La Quotidienne
tirage d'hier
6-9-1

LA MÉTÉO à Montréal
AUJOURD'HUI DEMAIN
Minimum: 0 Maximum: 5
Nuageux avec éclaircies, frais
Dégagement

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	—	0	Flocons de neige	Nuageux, éclaircies
Outaouais	—	5	Nuageux, éclaircies	Dégagement
Laurentides	—	3	Averses de neige	Ciel variable
Cantons de l'Est	—	5	Flocons de neige	Ciel variable
Mauricie	—	4	Neige dispersée	Eclaircies
Québec	—	5	Flocons de neige	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	—	4	Neige dispersée	Eclaircies
Rimouski	—	6	Pluie ou neige	Peu de changement
Gaspésie	—	6	Pluie ou neige	Peu de changement
Bas-Caraïbe	—	4	Pluie mêlée de neige	Peu de changement
Sept-Îles	—	4	Pluie mêlée de neige	Peu de changement

au Canada

Capitales	Min.	Max.
Victoria	7	14
Edmonton	-1	9
Regina	-2	5
Winnipeg	-7	6
Toronto	2	5
Fredericton	5	12
Halifax	10	12
Charlottetown	1	8
Saint-Jean	6	12

si vous partez... aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	7	12	Chicago	3	7	Nlle-Orléans	15	23
Washington	6	14	San Francisco	17	19	Miami	23	—
Boston	9	12						

vers les capitales

Amsterdam	—	11	Londres	—	12	Stockholm	—	6
Athènes	—	14	Le Caire	—	—	Sydney	—	—
Berlin	—	6	Lisbonne	—	17	Tokyo	—	18
Bruxelles	—	16	Madrid	—	12	Tunis	—	20
Casablanca	—	20	Moscou	—	-3	Vienne	—	6
Genève	—	13	Paris	—	14	Varsovie	—	4
Hong Kong	—	23	Rome	—	20			

vers les plages

Acapulco	25	31	Bermudes	23	28	Nassau	19	29
Mexico	8	25	Barbade	26	30	Rio de Janeiro	24	30

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400» Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE	
LIVRAISON À DOMICILE: lundi ou samedi	\$1.75	285-7272	
Lundi ou vendredi	\$1.25	285-7070	
Samedi seulement	0.75	285-7100	
		285-7383	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		PETITES ANNONCES (annonces classées)	
Nombre de semaines		Commandes	
par courrier: Canada	13 26 52	285-7111	
		du lundi au vendredi 9h à 17h	
Lundi ou samedi	\$37.00 \$74.00 \$148.00	Pour changer ou annuler	
Lundi ou vendredi	\$24.00 \$48.00 \$96.00	285-7205	
Samedi seulement	\$13.00 \$26.00 \$52.00	du lundi au vendredi 9h à 16h30	
ÉTATS-UNIS — PAYS ÉTRANGERS		GRANDES ANNONCES	
Nombre de semaines		Détailants	
par courrier:	13 26 52	285-7202	
Lundi ou samedi	\$55.25 \$110.50 \$221.00	National, Télé-Presse, Vacances,	
Lundi ou vendredi	\$34.45 \$68.90 \$137.80	voyages	
Samedi seulement	\$20.80 \$41.60 \$83.20	285-7306	
		Carrières et professions, nominations	
		285-7320	
		COMPTABILITÉ	
		Grandes annonces	
		285-6892	
		Petites annonces	
		285-6901	
		Pour tout genre d'abonnements, nos bureaux sont ouverts de 9h à 17h (Samedi: 9h à 16h); 285-6911	

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DU QUÉBEC INC.

NOUS NOUS POSONS DES QUESTIONS

QUÉBEC, le 26 octobre 1979

Monsieur Jacques Desmarais
Candidat du Parti québécois
Parti québécois
3763 rue Ontario est
Montréal H1W 1S3

Cher monsieur,

C'est avec une certaine satisfaction que nous avons appris que vous aviez été choisi à titre de candidat du Parti québécois pour les élections complémentaires qui doivent se tenir le 14 novembre prochain dans le comté de Maisonneuve.

En effet, compte tenu de vos antécédents syndicaux, une éventuelle élection à titre de représentant du comté de Maisonneuve ne peut qu'être bénéfique pour l'ensemble des travailleurs, et particulièrement ceux des secteurs public et parapublic.

Vous vous souviendrez sûrement de votre passage à titre de conseiller technique au Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, puisqu'à l'époque, vous représentiez les employés de la Fonction publique dans tous leurs problèmes de relations de travail.

Par la suite, votre carrière syndicale vous a amené à assumer certains postes au sein de la Confédération des syndicats nationaux, et particulièrement celui de porte-parole lors des négociations du Front commun de 1975.

Vous n'êtes également pas sans savoir que certains membres de notre syndicat demeurent dans le comté que vous espérez représenter à l'Assemblée nationale et que c'est en leur nom ainsi qu'au nom des 36,000 membres permanents du syndicat que nous aurions, en tant que candidat, à vous poser certaines questions relativement à votre attitude, notamment en regard de la politique salariale du Gouvernement que vous entendez représenter.

Vous vous souviendrez sûrement qu'en 1975, les principaux dirigeants du Parti québécois, en l'occurrence messieurs René Lévesque, Jacques Parizeau, Camille Laurin et Charles Tremblay, prétendaient que nous nous faisons voler parce que les offres salariales du Gouvernement, en l'occurrence celui de monsieur Robert Bourassa, ne comportaient que 2% d'enrichissement réel pour l'année suivante et que ces mêmes offres allaient jusqu'à geler le revenu réel et même à couper le pouvoir d'achat.

Vous vous souviendrez sûrement des difficultés que vous avez rencontrées pour faire modifier cette politique salariale, puisque ce n'est qu'en acceptant une quatrième année de convention collective que le Gouvernement a accepté de donner suite à vos revendications les plus fondamentales et qui ont vu leur application au cours de la période de 1978-1979.

Aujourd'hui que le Parti québécois est au pouvoir et que monsieur Jacques Parizeau est devenu Ministre des Finances, celui-ci va beaucoup plus loin, puisqu'il abolit l'enrichissement collectif (perte de 2%), et qu'il réduit le pouvoir d'achat (perte de 2.5%), de tous les fonctionnaires pour une perte nette, en 1979, de 4.5%.

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec apprécierait donc, qu'en tant que candidat du Parti québécois, vous exprimiez publiquement votre réaction à cette nouvelle politique salariale du Gouvernement, particulièrement à l'effet de nous indiquer votre accord ou votre désaccord, avec cette politique et si vous estimez que le Gouvernement devrait continuer à appliquer la politique salariale qui était celle qui a été convenue mutuellement par les parties lors de la négociation de 1975 et de 1976.

De plus, nous aimerions savoir quelle attitude et quelle action vous entendez prendre suite à votre éventuelle élection, afin de faire modifier la politique salariale que le Gouvernement nous soumet à l'heure actuelle.

Dans l'espoir que vous donnerez suite à ces demandes, veuillez agréer, cher monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

JEAN-LOUIS HARGUINDEGUY
PRÉSIDENT GÉNÉRAL, SFPQ

Guérin et Pimparé refusent toute défense en cour

par Léopold LIZOTTE
Le procès de Gilles Pimparé et Normand Guérin, les deux adolescents accusés d'avoir assassiné deux adolescents de Longueuil en les projetant du haut du pont Jacques-Cartier, le 3 juillet dernier, s'est terminé hier sans que les prévenus se soient fait entendre ou qu'ils aient appelé quelque témoin.

Cette décision des deux prévenus de ne présenter aucune défense a été annoncée par leurs avocats respectifs, Mes Jacques Riou et Jean-Paul Braun, une dizaine de minutes seulement après que le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, eut déclaré que sa preuve était close avec l'audition des trois témoins interrogés en matinée, devant le jury que préside le juge Jean-Guy Bolland.

Ce qui veut donc dire qu'il sera le premier à s'adresser aux jurés, les avocats de la défense lui donnant subséquemment la réplique, pour être suivis par le tribunal.

Ce n'est toutefois que lundi que cette dernière phase de l'instruction débutera, tout le monde se montrant d'avis qu'il vaut mieux ne pas séparer par la fin de semaine les interventions des avocats des directives que le juge doit donner.

Témoignages

Les deux derniers témoignages de la preuve d'actes similaires ont par ailleurs porté sur un autre incident survenu dans la soirée du 4 juillet, alors qu'un jeune étudiant en photographie de 17 ans et son amie du même âge avaient été interceptés par les prévenus, toujours sur le pont Jacques Cartier.

C'était le lendemain de la disparition des victimes, Chantale Dupont et Maurice Marciil, et quelques minutes après qu'un

autre jeune homme et deux jeunes filles eurent été attaqués de la même façon, au même endroit.

Le jeune homme a raconté que Pimparé et Guérin lui avaient demandé de leur donner tout ce qu'il avait ou qu'il serait jeté à l'eau.

Pour sa part, il s'était rapidement départi d'une mallette contenant des caméras et d'une chaine à laquelle pendait une petite breloque en forme de guitare.

Il n'a jamais revu ses appareils photographiques, mais il identifie devant la cour «sa» mini-guitare dorée, qui est toutefois attachée, lorsqu'on la lui présente, à une chaînette qu'il ne reconnaît pas.

Sa compagne, dans les mêmes circonstances, dit avoir remis aux deux jeunes gens, qu'elle identifie sans hésitation, comme tous les autres témoins, tous les bijoux qu'elle portait ce soir-là.

On lui a demandé son portefeuille, pour vérifier s'il était bien exact qu'elle n'avait pas d'argent. Les bandits n'ont rien trouvé parce que si elle en avait, il était... ailleurs.

Comme dernier témoin, Me Bonin a appelé l'officier-enquêteur chargé de l'affaire, André Gougeon, de la SQ.

Ce dernier a établi qu'au moment où l'un des accusés faisait état de la «perte» de son sac, dans sa déclaration aux policiers, ceux qui recueillaient ses aveux n'étaient pas au courant de ce fait.

En effet le 13 juillet, les services de la SQ expédiaient un Telex aux autres corps policiers pour savoir si le sac en question n'aurait pas été retrouvé.

C'est comme cela qu'on aurait appris l'incident survenu chez la sexagénaire de la rue Bordeaux.

Et Me Bonin d'expliquer que ce détail était donné afin d'étayer la crédibilité de cette même confession.

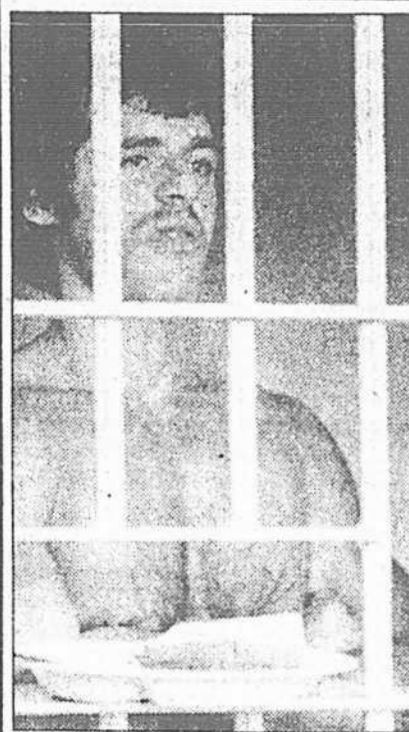


photo Robert Nadon, LA PRESSE
Michel Renaud dans sa cellule au Vermont.

Aucune aide extérieure dans la fugue des Renaud

par André PEPIN

A moins que de nouvelles révélations pertinentes ne viennent éclairer les enquêteurs de la Sûreté du Québec, aucune accusation ne sera portée pour démontrer qu'une participation de l'extérieur ait pu permettre aux célèbres frères Michel et Pierre Renaud de s'évader d'un fourgon cellulaire, le 10 octobre dernier à Montréal, sur le boulevard Décarie.

La Sûreté du Québec a confirmé hier à LA PRESSE que l'enquête minutieuse menée depuis cette spectaculaire évasion n'a pas permis d'établir avec précision qu'il s'agissait d'un coup monté de l'extérieur. La Sûreté du Québec fera toutefois des recommandations bien étoffées, précise-t-on, aux autorités gouvernementales

des deux paliers pour que de tels incidents ne se répètent plus.

L'enquête

Les enquêteurs ont interrogé tous ceux qui ont participé au trajet entre le pénitencier de Sainte-Anne-des-Plaines jusqu'au lieu de l'évasion sur le boulevard Décarie. Sans donner davantage de précision sur la teneur de l'enquête, la SQ laisse clairement entendre que les autorités pénitentiaires ont aussi été questionnées sur l'attitude des frères Renaud dans les jours qui ont précédé leur fugue.

Après la mort de Pierre Renaud à Plattsburg et l'arrestation de son frère Michel, les enquêteurs ont interrogé ce dernier qui refuse d'impliquer qui que ce soit dans cette affaire.

Les informations obtenues hier permettent par ailleurs d'affirmer que tous les officiers qui ont participé au transport des célèbres détenus ne sont nullement soupçonnés et remplissent aujourd'hui encore les mêmes fonctions.

Le fait, par ailleurs, que Michel Renaud doive répondre d'une accusation de tentative de meurtre aux Etats-Unis avant de faire face à la justice québécoise complique le travail des enquêteurs; Renaud pourrait en effet au cours de son procès apporter des précisions intéressantes sur l'organisation de la fugue, mais on ne peut compter sur cet apport avant plusieurs mois, voire quelques années.

Les frères Renaud étaient soupçonnés du meurtre de l'agent René Vallée survenu en février 1979.

Des mères de Boucherville harcelées au téléphone:

Si vous voulez vos enfants, montrez-vous nue à la fenêtre

par Martha GAGNON

«Vos enfants ne viendront pas pour le dîner. Ils sont avec moi dans la cave. Je vous demande de faire ce que je vais vous dire si vous voulez les revoir. Mon ami est dans le parc en face de la maison, vous n'avez qu'à vous montrer nue devant la fenêtre.»

Depuis quelques semaines, des mères de famille de Boucherville reçoivent ce genre d'appels téléphoniques d'un individu sans scrupule qui tente de les intimider en leur faisant croire qu'il détient leurs enfants en otage. Les appels surviennent durant les heures de

classe. Au cours d'une de ces conversations, la voix anonyme (celle d'un homme) a demandé à la dame qui était à l'autre bout de la ligne de se rendre à un rendez-vous à Montréal pour retrouver ses enfants.

Certains parents auraient déclaré à la police municipale avoir entendu l'homme prononcer les noms de leurs enfants, lors de ces appels.

Le groupe Parents-secours de Boucherville a déjà invité la population à ne pas poursuivre la conversation avec l'individu en question et à avertir les autorités policières. Et surtout que la personne ne quitte pas la maison.

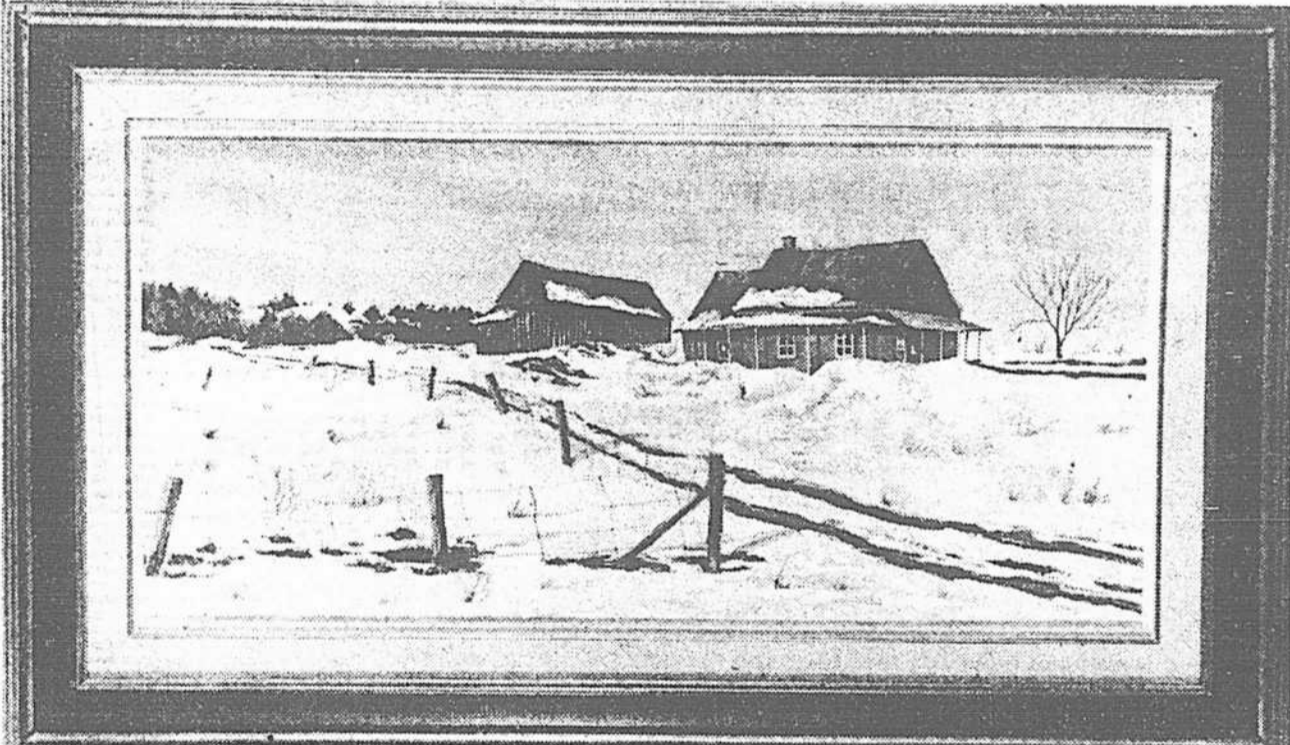
Au cours d'une entrevue à LA PRESSE, Mme Judith Mucci, responsable de l'organisme, a expliqué que l'un des membres de Parents-secours avait reçu un appel anonyme. La dame qui était au courant de la situation n'a pas laissé à l'homme le temps de commencer son baratin. Elle a vite téléphoné à l'école que fréquente ses enfants pour vérifier leur présence. Ils y étaient. Voilà ce qu'il convient de faire dans un cas pareil.

«Notre comité a déjà avisé les directions d'écoles de montrer une plus grande vigilance et de renseigner les enfants. Dans les

écoles Père-Marquette et Sacré-Coeur, on a confirmé avoir reçu les appels de parents inquiets.»

Une vingtaine de mères de famille auraient reçu ce genre d'appels téléphoniques. Certaines ont porté plainte. Mais la police tient à souligner qu'il demeure très difficile de retrouver un individu qui s'amuse à un tel jeu. Le capitaine Robert Julien conseille aux parents de s'adresser au service de Bell Canada lorsqu'ils sont sans cesse harcelés. A cet endroit, ils pourront trouver une collaboration plus efficace et plus directe.

Pour l'instant, les policiers municipaux mènent leur enquête.



C'EST UNE LIQUIDATION... C'EST UNE OFFRE SANS PAREILLE... C'EST UNE RÉVOLUTION!!!

C'est une vaste sélection de peintures à l'huile originales par des artistes québécois, français et italiens qui doit être sacrifiée au public, malgré l'inflation, à des prix vraiment ridicules.

C'est une occasion unique dont tous les Montréalais doivent profiter.

GALERIE ROYALE
1420 ouest, rue Sherbrooke (coin Bishop)
tél.: 845-4383

OUVERT
Lundi-jeudi 9h à 6h
Vendredi 9h à 9h
Samedi 9h à 5h

Voici quelques exemples:

\$275 \$90.	\$90 \$35.	\$425 \$150.
\$825 \$215.	\$260 \$60.	\$150 \$50.

ENCADREMENTS LUXUEUX INCLUS DANS CES PRIX

25 ans de mairie pour Drapeau

Le maire Jean Drapeau a célébré hier le 25e anniversaire de son élection en buvant de la vodka en compagnie du corps diplo-

matique montréalais, à l'occasion de l'inauguration d'une exposition photographique préparatoire aux Jeux olympiques de

Moscou, en 1980, organisée par l'agence de nouvelles soviétiques Tass et la société culturelle Québec-URSS.

COURS DE FLEURISTE
Cours donné sous la direction de Pierre-J. Hébert (auteur de A B C du bouquet)
Renseignements: Atelier de Montréal 388-6957
Permis no 749516 Ministère de l'Éducation culture personnelle

À VENDRE PAR LE PROPRIÉTAIRE
HÔTEL CALIXA-LAVALLÉE INC. ET THÉÂTRE D'ÉTÉ
CALIXA-LAVALLÉE, COMTE DE VERCHÈRES
YVES MICHAUD 583-3776

GARAGE DÉMONTABLE
TEMPO OU RIEN
Choix de dimensions: larg.: 11 pi, prof.: 16 pi
BAS PRIX DE FAUCHER \$325
Autres profondeurs: 20, 24, 28, 32 pi
CARACTÉRISTIQUES IMPORTANTES
DURABILITÉ — La toile FABRENE...
UTILITÉ — Les deux bords de...
SOLIDITÉ ET SÉCURITÉ — La charpente...
COMMODITÉ — Facile à monter...
1501, rue Ampire Boucherville 655-3630 — 527-1349 48, boul. des Laurentides Pont-Viau, Laval 384-7340

MONTREAL 255-8848
RIVE SUD 676-0253
LAVAL 866-5548
DEPUIS 1972
TEMPO-Fab inc.
LE FABRICANT QUI A POPULARISÉ (LE GARAGE) TEMPORAIRE DEPUIS 1971
VENTE LOCATION
820 BOUL. TASCHEREAU, GREENFIELD PARK / 400 OUEST, BOUL. ST-MARTIN, LAVAL

S'il faut en appeler à la solidarité

Commentant la grève dans les transports en commun de la Communauté urbaine de Montréal, le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, déclare: «On ne ménagera aucun effort pour élargir la solidarité autour de la lutte (des grévistes).» S'il faut élargir la solidarité, ça vaut la peine qu'on en discute auparavant.

En fait, la solidarité est la plus humaine des attitudes. Au plan chrétien, elle se fonde sur l'unique commandement que le Christ a laissé et qu'aucun athée même n'ose contester. Mais aussi, au plan social, c'est le fondement de la vie communautaire: chacun sait qu'il ne peut pas vivre sans l'aide des autres. Être solidaire dans la peine comme dans la joie, c'est vivre en harmonie avec la loi de la complémentarité nécessaire dans nos vies.

Mais solidaire de qui et de quoi?
Réponse de Rodrigue: des camarades syndiqués.

Tous ceux qui ont connu la grève savent qu'il faut, à ces durs moments, pratiquer la solidarité avec ceux qui souffrent le plus du manque de travail et d'argent, avec ceux qui sont le plus touchés, au fond de leur être, par l'insécurité qu'engendre le conflit, surtout dans l'industrie privée.

Mais la solidarité doit s'exprimer envers les plus petits et les plus faibles pour qu'elle conserve son sens. Il va de soi que chacun veut se voir solidaire des plus heureux, des plus riches, des plus aimés, etc. Devant une situation complexe, il faut faire un choix parmi ceux qui ont le plus besoin de solidarité. Au nom des liens qui doivent exister entre ceux qui peinent et partagent une même misère, la solidarité la plus grande devra se porter envers les plus démunis.

Dans le conflit de la CTCUM, et même dans les débrayages sporadiques de la Fonction publique, deux groupes de personnes souffrent de la situation: les grévistes et tous les autres.

M. Rodrigue sait bien que la solidarité syndicale, entre syndiqués, ne peut être absolue. La preuve: la CSN a décidé, toute seule, d'engager ses membres dans un débrayage pour la journée d'hier, sans tenir compte de la FTQ et de la CEQ. Et à l'intérieur de la CSN, au moins un hôpital a refusé de débrayer et quatre cégeps ont fait de même. Chez les syndiqués, il y a des fois où l'intérêt des uns ne peut coïncider avec l'intérêt des autres. Quand c'est la CSN qui agit ainsi, M. Rodrigue ne peut s'en scandaliser. Il sait que la vie syndicale doit s'accommoder de cela.

Mais quand, en plus, les syndiqués mènent un combat qui fait souffrir d'autres personnes, il faut voir qui souffre le plus, les syndiqués ou les autres. Parfois, dans l'entreprise privée, c'est le patron qui prend les pires coups. A la limite, il peut même ne pas pouvoir en survivre, comme au *Montréal-Matin* ou au *Montreal Star*. Mais dans la Fonction publique, le patron ne subit pas les mêmes risques.

Tout syndiqué le moins préoccupé de solidarité peut vouloir manifester son appui aux grévistes qui souffrent. Mais il peut, également, être témoin d'autres souffrances.

Par exemple, de celles de l'ouvrier qui doit marcher une heure pour se rendre au travail. De la femme de ménage qui doit payer \$20 de taxi pour aller en gagner \$25. Du vieillard qui devient prisonnier de sa chambre sans recevoir personne, sans visiter personne. De l'étudiant qui part une heure plus tôt et revient une heure plus tard. Du petit marchand qui voit ses maigres profits disparaître. Du malade qui ne peut se rendre à l'hôpital pour se faire soigner. Et même du blessé qui meurt en attendant l'ambulance. De l'enfant qui subit l'exaspération des parents. De tous les plus petits, les plus pauvres, les plus démunis, qui sont loin de profiter du salaire des grévistes et qui ne comprennent pas

pourquoi ils doivent payer pour des exigences qu'ils trouvent excessives. On peut vouloir être solidaire de ceux-là.

Ce qui ne signifie pas que les syndiqués n'ont pas le droit de se protéger, de vouloir améliorer leur sort, de profiter des meilleures conditions possibles de travail. Mais s'il faut faire le choix entre deux groupes de souffrants pour offrir sa solidarité, les grévistes doivent s'attendre à recevoir, cette fois, peu d'appui de l'ensemble de la population.

Le président du syndicat des employés d'entretien disait, cette semaine, que mis à part les éditorialistes et les participants aux lignes ouvertes, les Montréalais semblaient «bien prendre la chose». C'est faux. Le chef syndical oublie, ou fait semblant d'oublier, que les journaux et les lignes ouvertes représentent les seuls moyens d'expression d'un public captif, impuissant, écoeuré.

Il ne faut pas salir la solidarité: alors, il faut l'offrir au plus petit. La solidarité syndicale qui représente la défense du plus petit doit avoir une résonance chez tous les hommes. Mais la solidarité au plus petit n'est pas toujours syndicale.

Jean-Guy DUBUC

bloc-notes

L'État et l'arbitrage

Lors d'un récent débat à l'Assemblée nationale, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, récusait la formule d'arbitrage comme solution aux différends dans les secteurs public et parapublic. Le gouvernement, soulignait-il, ne peut accepter que le volume de la masse salariale, qui représente environ la moitié de son budget, soit décidé par un tiers.

Ce principe, qu'il n'était d'ailleurs pas le premier à invoquer, est absolument inattaquable au plan juridique. La décision, dans un cas comme celui-là, ne doit normalement relever que des élus du peuple et, particulièrement, de ceux qui ont la responsabilité ministérielle. Il n'est pas dans l'ordre qu'un non-élu, qui n'a à répondre de ses actes devant personne, engage un gouvernement sans que celui-ci ait un mot à dire.

Mais ce principe, si inattaquable qu'il soit en théorie, serait-il absolument inviolable au plan pratique? L'ancien premier ministre Jean Lesage était lui aussi en terrain solide quand il proclamait que «la Reine ne négocie pas avec ses sujets». Et, pourtant, l'application de ce principe est suspendue depuis au moins quinze ans. Au surplus, on oblige les municipalités à se soumettre à l'arbitrage dans les négociations qu'elles ont avec certaines catégories de leurs employés. Dans ces cas-là, des non-élus dispo-

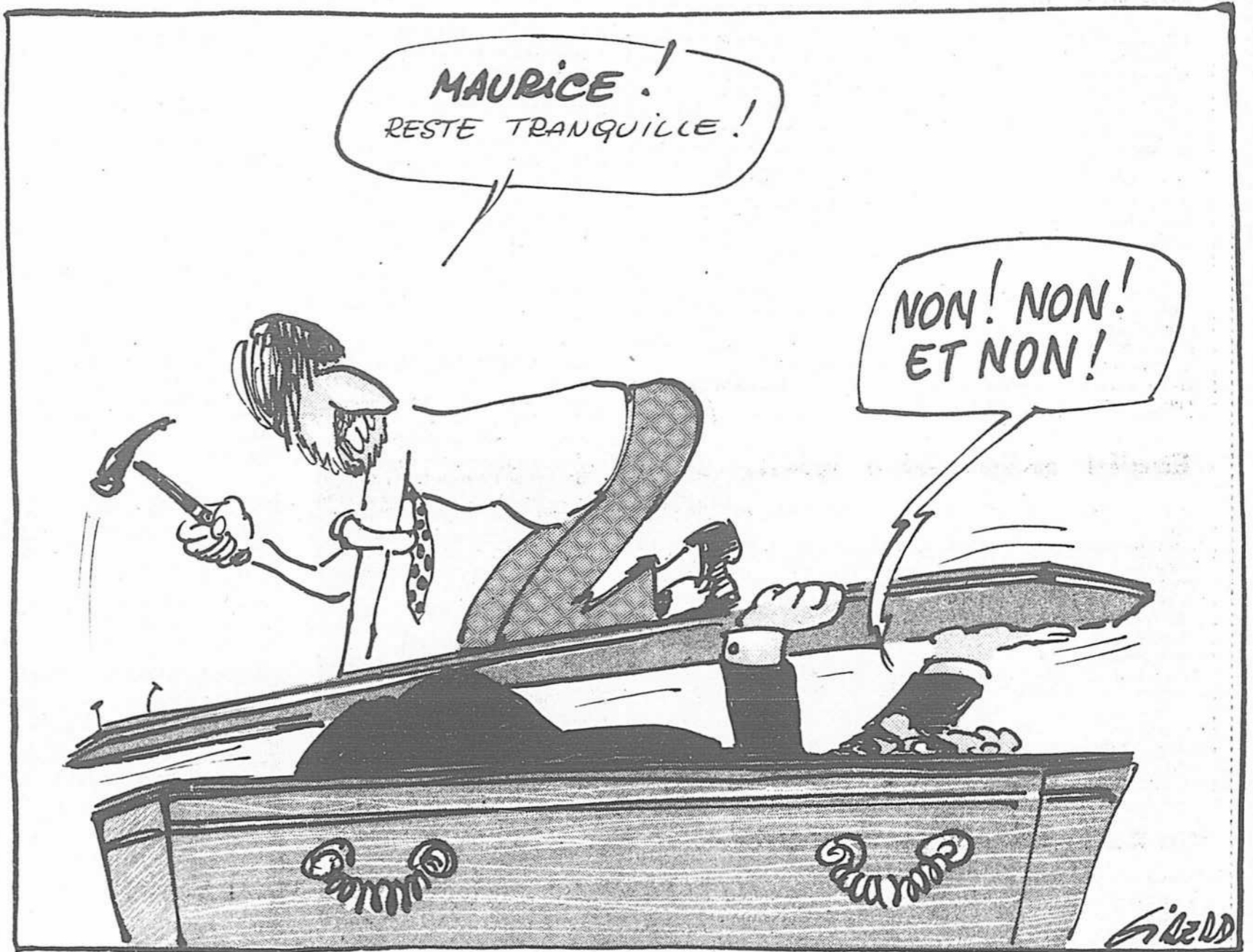
sent d'une importante partie du budget municipal à la place des élus qui risquent d'être battus s'il en résulte des hausses impopulaires de taxes.

Certes, cette dernière comparaison n'est pas parfaite, mais elle autorise au moins à se poser des points d'interrogation.

Il y a aussi fort à parier, concrètement, qu'il n'en aurait pas coûté plus cher au trésor provincial de recourir à l'arbitrage dans l'ensemble de ses négociations passées. M. Parizeau n'a d'ailleurs pas hésité, et non sans raison, à accuser les administrations précédentes d'avoir acheté leur paix avec les syndicats à prix d'or. Des conseils d'arbitrage auraient pu être moins sensibles aux pressions des négociateurs syndicaux. De toute façon, la théorie s'accrédite de plus en plus que le gouvernement est le plus faible et le plus vulnérable des négociateurs patronaux.

Il est bien beau de proclamer qu'on veut régler tous les conflits par la négociation, mais l'expérience enseigne que la chose n'est malheureusement pas toujours possible. Si le PQ continue d'hésiter, comme il le fait, à imposer l'autorité de la loi ou des tribunaux, que lui reste-t-il pour éviter que la population ne soit prise en otage indéfiniment? Il y a beaucoup de travailleurs dans cette population qui aimeraient aussi bénéficier d'un préjugé favorable.

Vincent PRINCE



Droits réservés

Une étape importante dans la diffusion de l'information

Le gouvernement Clark remplit l'une de ses promesses électorales en soumettant à la Chambre un projet de loi qui vise à élargir considérablement l'accès à l'information gouvernementale.

Il apparaît improbable que le projet se heurte à une forte opposition. Timidement, il est vrai, les libéraux avaient eux-mêmes annoncé leur intention de garantir le droit du public à l'information. Le projet actuel va beaucoup plus loin que ce que paraissait décidé à entreprendre l'ancien gouvernement.

Le Livre vert sur le sujet publié en 1977, donc sous l'ancienne administration, posait que le gouvernement «est le dépositaire le plus riche en informations sur notre société et ses problèmes politiques, économiques, sociaux» et rappelait que cette documentation est colligée «à même les fonds publics».

Il est bien vrai que l'information est une richesse. Quand elle appartient à un gouvernement n'est-elle pas, dans une large mesure, la propriété également des administrés?

C'est la question que s'était posée il y a longtemps le député Gerald Baldwin, qui pourrât à juste titre réclamer la paternité de la nouvelle loi. Jeune avocat, il s'était aperçu que certains documents officiels restaient interdits

à la défense, pendant que la Couronne y avait accès. Les chances, dans ces conditions, ne peuvent être qu'inégales.

Plus tard, c'est l'Association du Barreau canadien qui s'est saisie de la question et qui l'a agitée avec zèle et méthode. Un ouvrage commandé par l'Association et dont il n'existe pas de traduction en français examine presque tous les aspects de la liberté d'information et conclut sur cette interrogation: les portes vont-elles rester fermées? C'est le Barreau qui posait cette question; il a en quelque sorte fourni lui-même la réponse dans un projet type dont on peut supposer que le gouvernement Clark s'inspire largement aujourd'hui.

C'est le 4 juillet 1967 que les États-Unis ont proclamé leurs nouvelles lois sur la liberté d'information. Le Canada a donc un retard de plus de dix ans.

Le projet de loi dont la Chambre est saisie a donc été minutieusement préparé. Mais, en ce domaine, les textes les meilleurs ne donnent pas invariablement les résultats escomptés. C'est à l'usage qu'on jugera.

De grands pans de l'information gouvernementale vont rester interdits. Par ailleurs, les aires de discrétion dont se prévalaient traditionnellement les ministres

se trouvent considérablement réduites. Le poste de commissaire à l'information gouvernementale est créé. C'est vers lui que se tourneront les citoyens qui estimeront qu'on leur ferme indûment des portes.

Ce qui sera particulièrement intéressant à surveiller, c'est le degré d'accessibilité aux recherches entreprises par le gouvernement. Si toutes les étapes, dans le projet de construction de l'aéroport de Mirabel, avaient pu être connues et soumises à l'examen critique, on aurait pu éviter des bêtises.

La nouvelle loi va-t-elle régulariser l'action des lobbies? De ce qu'on connaît de cette loi il n'est pas possible de déduire que va être révélée l'action des lobbies, qui reste, auprès des pouvoirs, toujours la plus secrète et souvent la plus efficace. Le projet annonce néanmoins un bienfaisant courant d'air frais.

Comment réagira la fonction publique à une ventilation qui, selon certaines indications, l'inquiète? Des mouvements divers l'agitent en ce moment et il est possible qu'un climat nouveau incite certains hauts fonctionnaires à sortir d'un laconisme considéré traditionnellement dans ce milieu comme la plus haute des vertus.

Guy CORMIER

Les dirigeants de Prague restent les valets obligés de l'URSS

Si le leader du Parti communiste tchécoslovaque, M. Gustav Husak, a cru que passerait inaperçues les sentences présumées «modérées» des six membres du Comité de défense des personnes injustement poursuivies (VONS), il dut être désagréablement surpris, hier, lorsqu'il prit connaissance de la réaction de l'opinion mondiale. Non seulement Washington, Londres, Bonn et le Vatican, mais même les partis communistes de France, d'Italie, de Suède et d'Espagne ont fait chorus pour exprimer leur profonde indignation.

Dénoncé comme inique, scandaleux et indigne de l'idéologie socialiste, le verdict de Prague porte, selon certains observateurs, un fort mauvais coup à la politique de détente à laquelle a pourtant l'air de tenir l'Union soviétique. Le département d'État américain, de son côté, indique que les relations américano-tchécoslovaques en seront affectées, et dans les circonstances, l'indignation qu'on éprouve est telle qu'on se prend à souhaiter que la menace américaine ne soit pas que verbale. N'y aura-t-il pas une limite au laisser-faire? L'Ouest se complaira-t-il indéfiniment dans un rôle de tigre de papier?

Les gens les mieux disposés, les observateurs les plus préve-

nus contre un anticommunisme bête et stérile, ne peuvent s'empêcher de trouver indéfendable la conduite, des dirigeants tchécoslovaques. On ne comprend pas qu'un pays au passé aussi riche et aussi glorieux puisse stagner indéfiniment dans un état de sujétion aussi complète par rapport au grand frère soviétique. On a peine à croire que M. Husak et son entourage n'arrivent pas à sentir la faiblesse de la cuirasse avec laquelle ils entendent imposer à leurs ressortissants et à l'opinion mondiale.

En recourant aux moyens les plus mesquins qu'on puisse imaginer pour faire croire à la culpabilité de citoyens dont le seul tort est de revendiquer le respect de droits que leur garantit la constitution, le gouvernement Husak fait la preuve, non de sa force, mais de son extrême faiblesse. En multipliant les tracasseries pour faire taire une opposition pourtant bien timide, il démontre que l'orthodoxie qu'il prétend défendre repose sur bien peu de chose. Un État qui s'institue seul maître de ce que ses administrés doivent dire, lire ou écouter, n'est pas un État fort, mais un État débile, car enfin, l'hostilité à toute critique et à toute opposition ne résulte pas de l'assurance qu'on a d'avoir raison, mais bien plutôt du sentiment qu'on a d'être extrêmement vulnérable.

La Tchécoslovaquie serait-elle l'État le plus stalinien de l'Europe? Un journal français le prétend, mais en ce faisant, il fait probablement beaucoup d'honneur à M. Husak. Et si la vérité n'avait aucune saveur dialectique? Si les dirigeants tchécoslovaques n'étaient ce qu'ils sont que parce qu'ils forment l'équipe la plus poltrone parmi les satellites de l'URSS? En tout cas, M. Husak s'est montré fort obséquieux face aux chars soviétiques, en 1968. Il s'est courbé bien bas, à ce moment-là, et il semble ne pas avoir trouvé le courage de se redresser depuis. Curieux. Pourquoi la Tchécoslovaquie devrait-elle en donner plus que le client (soviétique) en demande? MM. Gierak de Pologne et Ceausescu de Roumanie essaient parfois de se tenir debout. Comment se fait-il que M. Husak n'ait jamais envie d'en faire autant?

L'Ouest doit faire quelque chose. Le Président Carter, Amnistie Internationale, la CEE, sans oublier le Canada devraient faire de la lutte en faveur du respect des droits de la personne leur premier et constant souci. La preuve est faite que les pressions exercées en ce domaine finissent par produire des résultats.

Jean PELLERIN

Tactiques syndicales ignobles

A l'exécutif de l'Alliance des Professeurs de Montréal

A l'Alliance des Professeurs de Montréal, plus ça change, plus c'est pareil! Nous avons de nouveau droit (assemblée du 16 octobre) aux tactiques malhonnêtes, anarchiques et révoltantes dont on nous a inondés à la dernière négociation provinciale! Des réunions interminables qui deviennent la plate-forme privilégiée d'une «p'tite clique» qui, elle, a toujours et partout droit de parole. Des réunions où on prend soin d'attendre le point de saturation pour prendre le vote et ainsi, à la faveur de la fatigue et de l'exasperation de tous, maximiser les chances

d'obtenir le vote que la «chère» C.E.Q. attend. Et s'il le faut, on reformule et reformule et reformule encore les propositions, en jouant sur les mots, jusqu'à résultats satisfaisants (pour l'exécutif bien sûr!). Jusqu'à ce que mort s'ensuive: mort de la volonté réelle des enseignants, j'entends. A toutes ces tactiques déjà répugnantes, «cher» exécutif, vous avez, cette fois, pu ajouter «circonstances incontrôlables» (mais combien plaisantes pour vous); vous avez convoqué cette assemblée en plein cœur d'une grève du transport où, pour un grand nombre d'entre nous, simplement se rendre au travail et en revenir est devenu un problème majeur. Vous me dégoûtez! Purement et simplement! Et depuis longtemps!

S'il est vrai que vous voulez demeurer en contact avec la base (comme il est de mise de le proclamer en période d'élections), il est un moyen bien simple que vous avez su utiliser l'an passé «en temps opportun». Sollicitez votre mandat par courrier adressé individuellement à chaque membre de l'A.P.M. Question simple, claire, qui parle par elle-même: «Êtes-vous prêt à aller jusqu'à la grève pour forcer le gouvernement à considérer nos demandes?» Je doute fort que seulement 2,500 membres répondraient à cela. Je doute aussi que vous obteniez alors un vote favorable à 62% (de ceux qui restent: soit plus ou moins 1,200 oui). Vous redonneriez ainsi leur droit de vote à des centaines et des centaines d'ensei-

gnants à Montréal qui ne peuvent plus se condamner à assister à ces réunions «style cirque» que vous tenez à chaque négociation. Je vous mets AU DEFI d'essayer le vote (contrôlé) par la poste.

Ne me répondez surtout pas que l'assemblée a besoin de délibérer sur l'information relative aux négociations pour voter. Nous sommes submergés depuis des semaines de vos brochures de propagande et nous avons encore les moyens, malgré nos «pauvres salaires de creve - la - faim» (qui va croire ça, hein?) d'acheter le journal.

Denise THÉRIAULT
(Forcée d'être...)
Membre de l'A.P.M.
dégoûtée

Une vie

Qu'est-ce qu'une vie du haut d'un pont ou à bord d'un bateau, que celui-ci croise au-delà de la Thaïlande ou dans la mer d'Irlande? Qu'est-ce qu'une vie quand on a 79 ans ou 14 ans, que tu sois soldat ou passant, héros ou adolescent, que cela se passe à Kaboul, à Sandanj, à Montréal?

La vie a-t-elle encore un sens quand c'est ton frère qui l'assassine? De quelle folie es-tu atteint toi, frère du Chili, de l'Argentine, de l'Amérique du Sud ou du Nord.

Et toi, frère d'Irlande, du pays qui se dit Basque ou Breton et toi l'Italien. Frère d'Europe, quelle fièvre te brûle?

Frère d'Afrique qu'en est-il de la

vie de tes semblables que tu sois du Sud, du Nord ou ce Centrafrique? Qu'est-ce qu'une vie de moins pour toi.

Et toi homme de l'Asie, la vie a-t-elle encore un peu de valeur pour toi, que tu sois du Cambodge, du Vietnam ou d'ailleurs?

Qu'est-ce qu'une vie pour toi qui la tient au bout de ton fusil, d'un revolver, d'un couteau, d'un détonateur?

Homme qui ne respecte pas cette vie, quand tu te regardes dans ton miroir es-tu étonné? Peux-tu te regarder en face? Y as-tu déjà pensé?

Jean BOUCHENOIRE
Fabreville

En vrac

Travailleurs de nuit, revendiquez!

Suite à l'article de Pierre Venant concernant l'étude de Colette Bernier «Le travail de nuit, c'est pas pour des personnes normales», je tiens à appuyer en particulier la phrase: «Pourant, il y a bien peu de luttes».

J'ai 33 ans, je suis père de 2 enfants que je ne vois pas souvent, justement à cause de ces *?!* changements d'équipe, et ça fait 15 ans que je vis en instabilité horaire.

Voilà maintenant 5 mois déjà que 180 employés de 3 usines de Montréal, dont je fais partie, luttent pour garder leur prime de nuit. Nous luttons, au moyen de la grève, contre le «plafonnage» que certains grands patrons veu-

lent nous imposer — ces patrons ne changent pas de «shift» à toutes les semaines, eux.

Nous voulons garder notre 15% de prime de nuit. C'est peu, pour compenser tout le mal fait à notre santé, à notre vie familiale et sociale. Il y a plus de maladies et de divorces chez les gens qui changent continuellement de «shift» que chez les travailleurs de jour.

Des luttes, il y en a peu, mais il y en a. Combien de temps allons-nous encore tenir dans ce duel inégal qui oppose les géants de l'industrie de l'imprimerie à Montréal et les pauvres travailleurs de nuit?

Richard TALBOT
Montréal

de cette publicité gratuite aux frais du contribuable canadien.

Le ministre des Transports, M. Don Mazankowski, m'explique que Via Rail offre ainsi au public canadien une alternative commode à ses passagers. Personnellement je ne vois qu'un très grand effort de la part de Via Rail pour attirer ostensiblement les passagers vers les autobus et ainsi faire une demande d'abandon de service.

Ne pourrait-on se poser la question: pourquoi alors est-ce que Via Rail ne publie pas également les horaires de Voyageur Inc. entre Montréal et Québec, ou entre Toronto et Ottawa?

A mon avis, toute référence à des services concurrentiels d'autobus sur les mêmes lignes que le chemin de fer n'a pas sa place

dans l'indicateur de Via Rail, sauf dans les cas, par exemple, où il n'y a plus de trains, comme pour Dolbeau, où le train fait un raccordement à Chambord avec l'autobus pour Dolbeau.

De là, cependant, à se servir de fonds publics pour faire de la publicité gratuite aux lignes de Greyhound ou à celles de la Saskatchewan Transportation Company, il y a une limite, et je demande votre collaboration pour faire cesser cette situation illogique.

J'ajoute qu'il n'existe aucune entente réciproque à ce sujet et que les compagnies d'autobus ne publient jamais les raccordements possibles avec les trains de voyageurs.

G.-R. PORTELANCE
Montréal

Mollo! M. le journaliste!

M. Réjean Tremblay
Journaliste sportif
LA PRESSE

Monsieur,

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt les pages sportives de LA PRESSE, surtout ce qui concerne le hockey, et j'aimerais vous exprimer mon opinion (en tant que membre du «grand public» que vous avez tellement à cœur d'informer, sur votre chronique du 17 octobre intitulée: «On appellerait ça des menteurs!»

Il me semble que traiter les gens de «menteurs» parce qu'ils ne vous révèlent pas l'information que vous désirez leur soutirer est quelque peu excessif. Est-ce que votre statut de journaliste vous donne le droit d'entendre les gens en confession?

Prenez le cas de Jacques Lemaire, par exemple, contre qui vous semblez particulièrement rancunier, car ce n'est pas la première fois que vous faites allusion à son prétendu «mensonge». Vous savez très bien qu'il était toujours lié par contrat avec le Canadien et qu'Irving Grundman aurait pu lui mettre les bâtons dans les roues jusqu'à la dernière minute. Ne pensez-vous pas qu'il avait intérêt à tenir ses contacts avec la Suisse secrets? Ne vous seriez-vous pas empressé d'en faire les manchettes s'il vous avait répondu «oui» en ce fameux 17 mars à 5 heures de l'après-midi? Il me semble que quand on ne veut pas que quel-

que chose se sache, on ne le dit pas à un journaliste!

Même chose pour Yvan Cournoyer. Il a parfaitement le droit d'annoncer sa retraite quand bon lui semble. Et, pour l'information du grand public, dont je fais partie, une nouvelle comme celle-ci peut souffrir un délai de vingt-quatre heures!

En fait, un gars comme vous devrait montrer un esprit un peu plus... sportif! et vous devriez descendre de vos grands chevaux de rédacteur de LA PRESSE et admettre que les gens, même s'ils sont athlètes et vedettes, n'ont pas de comptes à rendre aux journalistes en général, et à vous, en particulier.

Votre fidèle lectrice,

S. DUGUAY
Montréal

«English or Spanish only»...

Ayant besoin de renseignements sur le Mexique, pays magnifique à plusieurs points de vue, j'ai osé récemment faire un appel au consulat mexicain, ici à Montréal. A ma grande surprise, on me répond dans un accent anglo-espagnol: «I am sorry, but I speak English or Spanish only».

Alors j'ajoute dans ma langue natale que je le regrette bien pour lui et pour moi, et je racroche, croyant avoir affaire à un cas d'exception.

Cette semaine, pour réserver mes billets en direct pour la ville

de Mexico cet hiver, je décide de téléphoner à l'agence AEROMEXICO ici à Montréal. Là, encore mieux: c'est sur un ton très hautain qu'on me répond en anglais boiteux.

Que faut-il en penser? Doit-on croire à l'ignorance, à la bêtise ou au mépris? Si nous étions plusieurs à téléphoner et à exiger du français, ces messieurs finiraient peut-être par nous respecter?...

M. Max de CARRIER
Montréal

Hommage au Dr Victor Goldbloom

Docteur Victor C. Goldbloom
Montréal

Cher docteur Goldbloom

J'ai appris avec regret votre départ de l'Assemblée nationale.

Vous avez, durant la période active comme député d'abord et ministre ensuite, accompli un travail gigantesque sous le signe d'une sagesse que l'on rencontre rarement.

L'échange d'une correspondance concernant en particulier les problèmes municipaux de la région métropolitaine de Québec, m'a permis d'apprécier l'attention profonde que vous attachiez aux problèmes de vos concitoyens.

Je vous souhaite un fructueux séjour dans vos prochaines et nouvelles fonctions.

Léandre FAGUY
Sillery, Qué.



Victor C. Goldbloom

Via Rail gâte ses concurrents...

Monsieur Guy Pinard
LA PRESSE

Cher monsieur Pinard,

Premièrement je dois vous dire que j'apprécie beaucoup vos articles sur la situation du transport au Canada, surtout en ce qui a trait à Via Rail Canada.

Incidentement, Via Rail publie l'horaire d'autocaristes qui exploitent des services exactement

sur les mêmes liaisons que le chemin de fer lui-même, c'est-à-dire, entre Saskatoon et Regina, et entre Edmonton et Calgary. De plus, en ce qui concerne Edmonton et Calgary, Via Rail semble faire le marketing pour la Greyhound, une compagnie qui ne veut rien savoir ni de Via Rail ni de Amtrak aux U.S.A. mais qui bénéficie certainement

La caricature de Mère Teresa

M. Jean-Pierre Girerd
caricaturiste
Monsieur,

Félicitations pour la caricature de Mère Teresa, le prix Nobel. Félicitations surtout pour la question posée: «Qu'est-ce que c'est que cet individu qui ose le désin-

téressement, l'amour et la douceur au 20e siècle?»

Tant qu'il y aura des personnes capables de poser de telles questions, il y aura espoir pour la PAIX dans le monde.

M. Alice DUGAL
Longueuil

N.B.

- Priorité est accordée dans cette page aux lettres breves, d'intérêt général, se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE.
- Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.
- LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés.
- L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.
- Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.
- Si possible écrire à la machine, à double interligne.
- Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Lettres des lecteurs», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

Solange Chaput-Rolland, une péquiste qui s'ignore?

Madame Solange Chaput-Rolland, candidate pour le Parti libéral dans le comté de Prévost aux élections partielles de novembre prochain, écrivait en 1966, après un long voyage dans toutes les provinces canadiennes, ce qui suit: «J'ai honnêtement cherché un dénominateur commun entre Canadiens de langues française et anglaise, et je ne l'ai pas trouvé. En conséquence, je reviens à la Terre-Québec plus québécoise que canadienne-française, parce que j'ai appris durement, douloureusement et définitivement, que pour demeurer fidèle à la ligne profonde de mon passé, de mon présent et de tout ce qui compose mon être de langue et de culture française, je dois vivre au Québec, dans un Québec qui un jour deviendra peut-être mon pays.» (Mon pays, Québec ou le Canada, Le Cercle du Livre de France, 1966, pp. 180-81.)

Madame Solange Chaput-Rolland écrivait cela en 1966, et pour elle, à cette époque, cette perception de la réalité canadienne lui apparaissait définitive, donc irrémédiable, fixe, irrévocable. Et pour cause, car elle qualifie son expérience de vie au Canada anglais de dure et de douloureuse: «...J'ai appris durement, douloureusement...

Dans le même volume, à la page 178, Madame Solange Chaput-Rolland nous dit pourquoi le Canada anglais ne peut pas être son pays: «...le Canada anglais n'est pas mon pays puisqu'il refuse ma langue, ma culture (...), le Québec est ma seule et véritable patrie. Mais le Québec non plus n'est pas mon pays.» Pourquoi, aux yeux de cet ex-journaliste, le Québec n'est-il pas, en 1966, son pays? Elle nous le fait comprendre lorsqu'elle écrit: «Mes compatriotes n'ont pas encore inventé les outils nécessaires à la solidarité économique, intellectuelle, politique et humaine, sans lesquels un peuple ne peut se tenir debout.» (p. 178)

Dans un autre ouvrage de Madame Solange Chaput-Rolland, dont le titre évocateur se lit comme suit: «Québec, année zéro» (Le Cercle du Livre de France, 1968), nous apprenons davantage en quoi peuvent consister ces «outils nécessaires» dont le Québec a besoin pour se tenir debout, et surtout nous apprenons les moyens qu'il nous faut prendre pour les obtenir ces «outils nécessaires». Ainsi, à la page 131 de ce volume, l'ex-membre de la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne écrit ce qui suit: «Le fossé

entre Canadiens francophones et anglophones est très profond; rien ne sert de le nier. Notre conception de la vie, de l'amour, des problèmes de la philosophie

une même politique étrangère, un même intérêt financier.»

Que voilà des propos qui ressemblent, au point de s'y confondre, à ceux tenus par les partisans de la thèse souveraineté-association. Dans ce passage, la candidate pour le Parti libéral dans le comté de Prévost ne propose-t-elle pas de façon très claire la souveraineté politique du Québec, associé au Canada anglais sur les plans économique et financier? Et dans le même ouvrage, Madame Chaput-Rolland renchérit cette idée en écrivant ce qui suit: «Devenons associés, et partenaires, au lieu de nous inventer des raisons légales pour demeurer rivaux et ennemis.» (p. 131).

Cette association avec le Canada anglais, la candidate libérale dans le comté de Prévost la voit sous le signe de l'égalité: «Nous réclamons une égalité qui ne repose pas sur la mathématique du nombre, mais sur le respect d'un style d'être, d'une seconde philosophie politique; dans cette optique, nous sommes conscients de rallier à la Terre-Québec le meilleur de nous-mêmes, de nos talents, de nos ambitions, de nos ressources.» (p. 187). Et pour obtenir cette égalité, Madame Chaput-Rolland donne le conseil suivant:



Solange Chaput-Rolland

«...nous devons renforcer la position du gouvernement du Québec, le soutenir quelle que soit notre opinion politique, et l'investir de l'autorité voulue pour parler au nom de la seconde majorité ethnique du Canada» (p. 186). Car, d'ajouter cet ex-journaliste, «...c'est au Québec, par le Québec, avec des politiciens québécois que nous négocierons cette égalité.» (p. 186).

En cela le texte que publiait Madame Solange Chaput-Rolland dans la revue Relations de juin 1979, sous le titre «La désunion de l'unité», présente, avec les points de vue qu'elle émettait une douzaine d'années plus tôt, une grande concordance. Devant l'obstination de M. Claude Ryan d'embrigader ses troupes dans la voie du non au référendum, l'ex-membre de la Commission Pépin-Robarts écrit l'observation suivante: «Si, malgré la force que nous représentons (la Commission Pépin-Robarts), si, en dépit d'une consultation à l'échelle pan - canadienne avec les grands experts constitutionnalistes, fédéralistes, de dix provinces, nous avons échoués à changer le grand ordre fédéral, pourquoi imaginer que Claude Ryan, libéral, partisan et chef de l'opposition d'une seule province, et qui, de plus, est de la

province la plus discutée et la plus détestée du pays, pourra réussir à imposer ses propositions au gouvernement canadien? Je ne soustème en rien les qualités exceptionnelles de Claude Ryan (...). Mais pourquoi réussirait-il là où nous avons échoué? La question est troublante...» (pp. 165-66).

Oui, la candidate pour le Parti libéral dans le comté de Prévost a bien raison de dire que «la question est troublante». Comment amener le Canada anglais à négocier d'égal à égal avec le Québec si les Québécois votent majoritairement non au référendum! Si nous avons bien compris les propos de Madame Solange Chaput-Rolland, et si cette dernière est conséquente avec ses prises de positions antérieures, elle s'appliquera à convaincre ses amis libéraux d'abord et les autres Québécois ensuite à voter majoritairement oui au référendum pour que le Québec obtienne cette «égalité politique et démocratique avec le Canada anglais» (Québec, année zéro, p. 186) dans une nouvelle association économique avec ce même Canada anglais.

Raymond FLEURY
Sainte-Justine
Bellechasse

Lock-out levé à la CAT

par Pierre VENNAT

Le gouvernement du Québec a décidé de lever, à compter d'aujourd'hui, le lock-out qu'il avait décrété la semaine dernière contre les employés de la Commission des accidents de travail.

Le président du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec, Jean-Louis Harguindeguy, a toutefois quant à lui émis une déclaration hier disant qu'il n'entend pas suspendre les moyens de pression effectués par ses membres d'ici à ce qu'ils aient fini de voter sur les dernières offres gouvernementales, bref qu'il entend continuer de débrayer pour au moins tout le mois de novembre. On sait que les dirigeants des fonctionnaires recommandent à ceux-ci de rejeter les offres gouvernementales.

Cela a provoqué l'ire du premier ministre Lévesque qui a déclaré qu'il considère certains moyens de pression de ce syndicat «complètement inacceptables». Selon ce que décidera le bureau de négociation du syndicat jeudi, à savoir approuver ou non la recommandation du comité de négociations à l'effet de rejeter les offres gouvernementales, le gouvernement, aussitôt, aura à définir son attitude et les mesures qu'il doit prendre, a insisté M. Lévesque.

Mystérieux, comme il l'est depuis plusieurs jours à ce sujet, le premier ministre a déclaré «qu'en ce qui concerne certains cas particulièrement douloureux, il n'est pas exclu que quelque chose se produise avant lundi», refusant de



Jean-Louis Harguindeguy

définir le «quelque chose» en question.

Plus tard, M. Lévesque a renchéri que «d'ici le début de la semaine prochaine, on verra ce qui doit être fait, ce qui sera fait concrètement, si c'est nécessaire».

Par ailleurs, le ministre François Gendron a fait savoir que le gouvernement s'engage à lever ses lock-out ailleurs qu'à la CAT dès qu'il saura que le syndicat demandera à ses membres de retourner au travail. En effet, en plus des employés de la CAT, plusieurs employés, dans divers ministères, sont présentement sous le coup d'un lock-out, par suite du manque de travail résultant de grèves dans leurs services.

Journée de débrayage de la CSN

226 établissements du réseau des Affaires sociales ont été touchés

par Pierre VENNAT

Le Québec a connu hier sa première grande journée de débrayage dans le secteur public alors qu'en plus des quelque 4,000 fonctionnaires en grève, quelque 48,729 membres de la CSN sont sortis en grève pour 24 heures, pour protester contre les offres gouvernementales dans ses négociations avec le Front commun.

Deux cent vingt-six établissements du réseau des Affaires sociales dont 78 centres hospitaliers, ont été touchés par le débrayage.

Aujourd'hui, tout doit rentrer dans l'ordre en ce qui concerne la CSN.

Selon le Conseil sur le maintien des services de santé et des services sociaux, cinq des 76 centres

hospitaliers touchés par la grève de leur personnel, hier, n'auraient pas vu leurs services essentiels respectés.

Parmi ceux-ci, notons l'hôpital Saint-Joseph de La Malbaie, l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme et l'hôpital Rivière-des-Prairies de Montréal.

Le Conseil précise qu'il s'agit de plaintes patronales que la partie syndicale conteste et ne prend pas partie pour renseigner le public à savoir si effectivement, les dits services essentiels ont été respectés ou non.

Si 37,492 des syndiqués de la CSN dans le secteur public ont refusé de débrayer, la CSN a toutefois reçu certains appuis puisqu'à bien des endroits, des syndi-

cats affiliés à la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers, au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), soit au Syndicat des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec ont débrayé avec eux ou respecté les piquets de grève.

En d'autres endroits, l'on a procédé, sans débrayer, à du piquetage symbolique.

Par ailleurs, le Conseil des services essentiels a nommé un «expert» pour enquêter sur la situation prévalant à la Résidence Saint-Pierre, à Ville Saint-Pierre, en banlieue ouest de Montréal.

Affecté par un débrayage de ses employés, membres de la FAS, ce centre d'accueil pour déficients profonds et légers aurait eu des

difficultés à maintenir ses services essentiels, suite à une mésentente entre la direction et le syndicat quant aux dispositions à prendre, en cas de conflit, pour assurer ces mêmes services essentiels.

Dans les cegeps, 29 ont vu leurs cours perturbés par le débrayage des enseignants, aucun incident n'a été signalé et là aussi, tout comme dans les hôpitaux, la situation doit revenir à la normale aujourd'hui.

Chez le personnel de soutien et les professionnels non-enseignants, si peu de syndicats comme tels ont fait la grève, plusieurs ont respecté les piquets de grève des enseignants et ne sont pas entrés au travail, ce qui, en pratique, revient au même.

Un syndiqué sur 44 en service

Cas dramatique à Jean-Michel

par Claire DUTRISAC

Le Centre de Réhabilitation Jean-Michel, à Longueuil, a connu hier, au cours du débrayage de ses employés, une situation dramatique.

Rejointe par téléphone, Mme Estelle Laberge, directrice générale, a exposé les faits suivants: «Nous avons 80 enfants dont deux ou trois seulement sont autonomes. Les autres sont

en chaise roulante, certains sont grabataires. Les services essentiels se sont réduits, pour le Syndicat, à nous fournir, pour les 24 heures de débrayage, une préposée aux enfants, pour le service de nuit.» Une syndiquée sur les 44 qui sont normalement auprès des enfants au cours d'une journée! «Nous sommes restées sept cadres, quatre infirmières et un

médecin pour faire manger les enfants, les laver, les préparer pour l'école. Une quarantaine d'enfants mangent à la cuillère.»

Le Dr Jean-Luc Leblanc a fait six gavages et a fait manger quatre enfants à la cuillère. «J'ai beau être père de famille, je n'ai pas tellement l'habitude...» a-t-il commenté. Ils sont ainsi une quarantaine qu'on doit aider à s'alimenter.

On n'a laissé aucun employé à la cuisine, ni à la buanderie.

«Voilà ce qu'on appelle maintenir les services essentiels!» a conclu Mme Laberge.

Des bénévoles ont offert leurs services mais la Direction a dû les refuser, la loi les considérant comme des «scabs» et les interdisant. Du moins est-ce là une interprétation qui semble unanime chez les directeurs généraux d'établissements du MAS.

SALON SUITE DE LA PAGE A 1

d'exposition, c'est le manque d'information. Il demeure difficile de s'orienter à l'intérieur de ces vastes bâtiments: faites surtout attention de ne pas vous diriger vers la sortie une fois votre billet d'admission payé! Bien sûr, vous pourrez toujours vous procurer le programme officiel, mais il coûte \$3. Les activités se poursuivent jusqu'au 3 novembre. Quant au Grand salon culinaire, il débutera le 29 octobre. Notons enfin que demain le Salon n'ouvrira ses portes qu'à 19 heures, en raison de la tenue au Stade d'un match de football.

FILLETTE SUITE DE LA PAGE A 1

à son travail, a choisi d'utiliser le trottoir pour rouler plus rapidement. Son véhicule a alors happé la petite Linda.

M. Sauro, qui demeure sur la 1ère Avenue à St-Michel, se rendait travailler sur la rue Ontario. La police de la CUM a porté une accusation pour conduite dangereuse contre le jeune homme de 18 ans. Quant à Linda, elle est l'enfant de M. Fernand Mainville du 2575, rue Iberville.

A la suite de ces événements, certains policiers ont dit espérer que les automobilistes gardent davantage leur contrôle malgré les longues attentes. Ce ne serait pas la première fois en effet que des individus pressés décident de rouler sur les trottoirs. La grève du transport en commun commande de tous une grande prudence.

JONESTOWN SUITE DE LA PAGE A 1

du Temple du Peuple: «Il était Blanc et je suis Noir. C'était un pasteur chrétien et je suis un rabbin juif. Il avait plus de 900 fidèles et un seul était Guyanais, alors que je suis le seul Américain de la Maison d'Israël». Il fait observer qu'en outre sa secte interdit le suicide, et que ses membres qui se donneraient la mort ne seraient pas enterrés.

Hostile à toutes les Eglises, il considère que le christianisme est le pire ennemi des Noirs. Il précise que la Maison d'Israël n'a de liens avec aucun mouvement israélien traditionnel.

Washington est arrivé en Guyana au début de 1972. Il avait quitté Cleveland, Ohio, l'année précédente alors qu'il était en liberté provisoire. S'estimant victime de la discrimination raciale, il raconte qu'il était poursuivi pour «chantage» parce qu'il avait organisé le boycottage de neuf restaurants de cette ville, qui avaient finalement été obligés de céder leurs licences à des Noirs.

A l'ambassade américaine de Georgetown, on précise qu'en fait Washington a été arrêté de nombreuses fois depuis les années 40. Son extradition n'a pas été demandée car il n'existe pas de traité entre les États-Unis et la Guyana.

Les détracteurs du rabbin disent qu'il est soutenu et protégé par les autorités guyanaises, et qu'en échange la Maison d'Israël fournit des manifestants pro-gouvernementaux qui sont chargés de perturber les manifestations d'opposants. Selon des dirigeants du Parti populaire progressiste de l'Opposition, des membres de la secte sont responsables des actes de violence survenus l'été dernier lors d'un rassemblement anti-gouvernemental, au cours duquel un prêtre catholique a été tué.

Washington réfute catégoriquement ces accusations, mais il reconnaît avec fierté qu'en 1977 il a fourni 300 ouvriers par jour pour briser une grève des coupeurs de canne à sucre. Et en juillet 1978, ajoute-t-il, «j'ai utilisé mon émission de radio pour exhorter la population à exercer son droit de vote» alors que l'Opposition appelait à l'abstention dans le référendum grâce auquel le gouvernement a obtenu le droit de réformer la constitution.

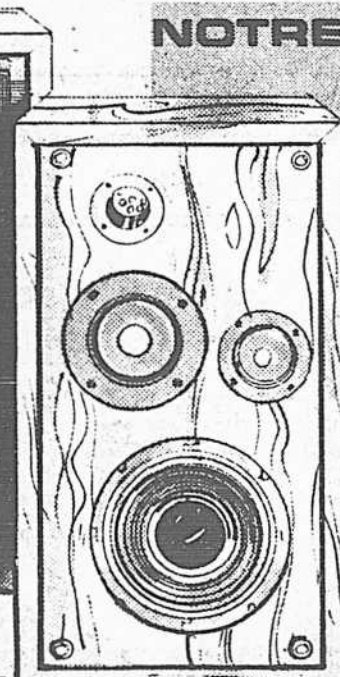
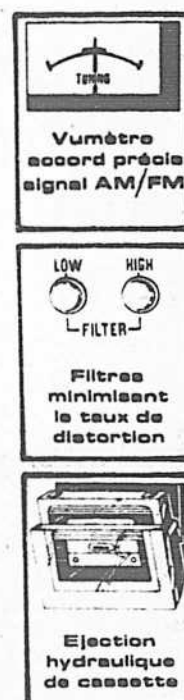
Le chef de la Maison d'Israël déclare qu'à la suite de son intervention, l'Opposition a lancé une intense campagne contre lui et qu'il a fait l'objet de plusieurs tentatives d'attentat, et notamment quatre fois le mois dernier. La police dit n'être au courant de rien.

Washington parle dans le salon de sa confortable résidence de la banlieue de Georgetown. Il est entouré de ses deux jeunes fils, de son épouse guyanaise et d'une dizaine de jeunes gens musclés. Le garage de la maison abrite une des deux cadillacs existant en Guyana, mais le rabbin précise qu'il a renoncé à l'utiliser parce qu'elle faisait de lui une cible trop exposée.

AVIS AU PUBLIC

À CAUSE DE LA GRÈVE DU TRANSPORT EN COMMUN NOS BAS PRIX DE LA VENTE 24-HEURES SERONT EN VIGUEUR JUSQU'À 17:00h. DEMAIN, SAM. LE 27 OCT.

Les séries X "Black Face"
Ken-Tech



NOTRE EXCLUSIVITÉ!
SUPER ACHAT EN STÉRÉO!
LES 6 MCX CONSISTENT EN:

- Syntonisateur luxueux AM/FM, FM stéréo
- Amplificateur de 30 watts Distortion harmonique pas plus que 1.0%

- Table tournante magnétique
- Système de haut-parleurs à 3 voies

\$499

*MAGNÉTOPHONE à cassette

159⁹⁵

INCLUDE!
TABLE TOURNANTE SEMI-AUTOMATIQUE
Couvercle anti-poussière.

* EN SUS
Base luxueuse genre étagère **99⁹⁵**

LEGARÉ Woodhouse

1200 AMHERST Tél: 642-8911	6667 ST-HUBERT Tél: 271-4861	2724 NOTRE-DAME O. Tél: 325-6994	915 est. Ste-Catherine — Tél: 845-9261
3730 ONTARIO S. Tél: 626-1661	1923 DUNDAS P. E. 4 Tél: 322-2741	1020 RUE NOTRE-DAME Tél: 837-8229 (L'ARCADE)	GREENFIELD PARK 234 Blvd. Macpherson Tél: 671-8923
1480 CH. CHAMBLÉ Tél: 877-4363 (Longueuil)	1278 ST. AVE. MC-ROYAL Tél: 521-9245	8210 RUE MASSON Tél: 725-2463 (Roussillon)	MONTRÉAL-NORD 6005 Hopedale Tél: 353-6911
4010 RUE WELLINGTON Tél: 708-4720 (Verdun)	4601 ST. M. STE-CATHERINE Tél: 353-7022	11924 mt. NOTRE-DAME Tél: 647-5711 (Pt. St. Charles)	CHÉVALERIE 1810 Blvd. Levesque Tél: 696-8261
			LA SALLE 2300 Blvd. Ste-Anne Tél: 363-6994-4
			CHÉVALERIE 208 Blvd. d'Anjou Tél: 691-617-2
			CHÉVALERIE 4880 Blvd. des Érables Tél: 693-2382/2387

À VOUS UN COMPTE LEGARÉ WOODHOUSE
C'EST UN COMPTE EN FRANÇAIS DE MONSIEUR

NOUS FINANÇONS VOTRE CRÉDIT

NOUS ACCEPTONS
VISA
MASTERCARD

À VOTRE SERVICE

PROFITEZ-EN TOUT DE SUITE EN LES PORTANT À VOTRE COMPTE!

LIVRAISON GRATUITE dans un rayon de 100 Miles

Contributions aux forces fédéralistes

Clark met le holà aux sociétés de la Couronne

par Gilles PAQUIN de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le premier ministre Joe Clark a déclaré hier que les sociétés de la Couronne doivent s'abstenir de verser des fonds aux partis politiques et aux organismes para-politiques engagés dans la campagne référendaire québécoise.

Interpellé aux Communes par le chef du Crédit social Fabien Roy au sujet des contributions du Canadien National (\$75,000) et de Air Canada (\$50,000), à la caisse de Fondation Pro-Canada, M. Clark a fait

une mise en garde aux sociétés d'Etat.

«Il ne convient pas, pour une société de la Couronne canadienne, de faire des contributions dans une campagne référendaire», a-t-il précisé. M. Clark a ajouté qu'il avait d'ailleurs écrit aux présidents du CN et de Air Canada à ce propos.

Dans la lettre qu'il a fait parvenir à MM. Bandeen et Taylor, le premier ministre note que le gouvernement trouve «inadmissible» que ces sociétés donnent de l'argent aux groupes «politiques et para-politiques».

Notant qu'il n'y avait

pas en ce moment de directives précises à cet effet, M. Clark a aussi indiqué qu'il entendait formuler une politique très claire dans un projet de loi qui doit être déposé aux Communes en novembre.

Le chef conservateur n'a pas soufflé mot cependant du don de \$25,000 de la Corporation de développement du Canada, un conglomérat fédéral, à la Fondation Pro-Canada. Selon un porte-parole de son cabinet, il ne s'agirait que d'un oubli dans sa réponse en Chambre puisque cette semonce s'applique tout aussi bien à la

CDC qu'aux autres 400 sociétés d'Etat.

Les caisses électORALES
Le même porte-parole du premier ministre a paru étonné toutefois lorsque LA PRESSE lui a souligné que la Corporation de développement avait aussi versé des fonds au Parti conservateur et au Parti libéral par l'entremise d'une filiale.

Selon le rapport (1978) sur le financement des partis fédéraux publié par le président général des élections, la Poly-

mer International Ltd, filiale à part entière de la CDC, a donné aux deux partis.

Chose assez étonnante cependant, la Polymer a versé \$750 aux conservateurs et \$500 aux libéraux alors que ces derniers étaient au pouvoir.

Interrogé sur la position du premier ministre face à ces dons, le directeur des Communications M. André Payette a indiqué qu'il pourrait bien décider de retourner l'argent à la Polymer.

Projet de loi sur l'accès à l'information

Un exemple à suivre, dit l'ancien ministre anglais Michael Meacher

LONDRES (d'après CP) — Le projet de loi sur la liberté de l'information qui vient d'être mis de l'avant au Canada constitue l'un des meilleurs arguments en faveur de l'adoption d'un bill similaire en Grande-Bretagne.

C'est ce qu'a déclaré hier le député travailliste Michael Meacher, ancien ministre de l'Industrie, du Commerce et des Services sociaux. «Si le Canada peut adopter

une loi sur la liberté de l'information, pourquoi la Grande-Bretagne ne pourrait-elle pas en faire autant?», a-t-il demandé, en ajoutant: «C'est l'argument que je me propose d'invoquer lorsque mon bill privé arrivera en seconde lecture. La constitution canadienne est étroitement modelée sur le système de Westminster, si bien que l'affirmation du gouvernement selon laquelle une loi sur la liberté de l'information

serait anticonstitutionnelle ne tient pas debout.»

Selon M. Meacher, le gouvernement britannique est l'un des plus cachottiers qui soient au monde: «Les fonctionnaires aiment à se dissimuler derrière le droit au secret que leur accorde le gouvernement: ils évitent ainsi d'avoir à révéler certaines informations embarrassantes qui pourraient exposer leur incompetence.»

NOUVEAU PROGRAMME* CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN COMMUNICATION

- Programme de dix cours (trente crédits), qui s'adresse plus particulièrement aux personnes se retrouvant sur le marché du travail, leur permettant de se familiariser avec les aspects théoriques et surtout techniques des communications.
- La formation ainsi acquise leur permettra de choisir les médias les plus appropriés à leurs besoins professionnels et facilitera leur collaboration avec des producteurs et réalisateurs dans les domaines de la presse, de la radio, de la télévision ou du cinéma.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être détenteur d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.) ou l'équivalent OU
- Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans.

CONDITION PARTICULIÈRE

Avoir collaboré, collaborer ou encore être appelé, de par ses fonctions, à le faire avec des spécialistes de la communication sans pour autant se préparer à le devenir soi-même.

POLITIQUE D'ADMISSION*

Ce programme est contingenté.

REMARQUE

De nouveaux étudiants seront acceptés à ce programme aux sessions d'hiver seulement.

DATE LIMITE DES DEMANDES D'ADMISSION POUR LA SESSION D'HIVER 1980

Le 1er novembre 1979

DEMANDE D'ADMISSION
Bureau du registraire,
Service de l'admission,
Université du Québec à Montréal,
1187, rue de Bleury,
Case Postale 8888,
Montréal, H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7161

INFORMATION
Claude-Yves Charron, directeur,
Module de Communication,
Pavillon Judith-Jasmin, local J-R345,
1495, rue St-Denis,
Montréal, Québec
Tél.: 282-3637

* L'ouverture de ce programme et sa politique d'admission doivent faire l'objet de l'approbation définitive de l'UQAM.

Université du Québec à Montréal

1969-1979 Le réseau de l'Université du Québec: dix ans de réalisations



Au Canada, aucune autre ligne aérienne n'est supérieure à Air Canada. Incontestablement!

Air Canada est la seule ligne aérienne à desservir, de Montréal, 31 autres villes canadiennes.

Air Canada compte en moyenne, par jour, 550 décollages et atterrissages au Canada seulement, ce qui équivaut à un départ à toutes les 2.9 minutes.

Air Canada possède 105 appareils, soit la flottée la plus importante du Canada.

Air Canada ne craint pas les comparaisons avec les autres lignes aériennes canadiennes.

Plus que des mots, voici des faits

De Montréal (Dorval) à

Vancouver

9 vols par jour dont le seul vol sans escale à être offert en début de soirée à 18h25.

Calgary

au moins 8 vols par jour, dont 2 avec une seule escale à 7h et à 7h25, et le seul vol sans escale en début de soirée à 19h25.

Edmonton

au moins 8 vols par jour dont 1 avec une seule escale à 17h35.

Régina

au moins 6 vols par jour, le premier à 7h05 et le dernier à 17h.

Winnipeg

au moins 9 vols par jour, dont 1 sans escale à 18h25.

Toronto

sur semaine, 14 vols Rapidair et 2 vols réguliers par jour, sans escale, s'échelonnant de 6h50 à 22h. En weekend, 10 par jour. Quelle fréquence!

Ottawa

au moins 8 vols par jour tous les jours de la semaine, de 6h55 à 22h35.

Halifax

4 vols par jour, tous sans escale, le premier à 8h50, le dernier à 19h.

Cet horaire est sujet à changement sans préavis.

N'hésitez pas à communiquer avec votre agent de voyage ou avec Air Canada, au 931-4411, pour obtenir tous les renseignements qui faciliteront vos déplacements d'affaires.

On y va ensemble



12 1/4%*

Les certificats de placement

garantis par la Banque de Montréal

- Rendement élevé.
- Capital et intérêt garantis sans condition par la Banque de Montréal.
- Placement minimum de \$5 000.
- Échéance de un à cinq ans.
- Intérêt versé une ou deux fois par année.
- Capital remboursable à l'échéance à toute succursale de la Banque de Montréal au Canada.

Demandez une brochure explicative à l'une de nos succursales.



Banque de Montréal

* Ce taux est établi pour un placement d'une durée de un an, avec paiement annuel des intérêts. Il est sujet à changement sans préavis.



AIR CANADA

\$28,058.94*

Les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de métro ont refusé cette offre:

■ des augmentations de salaire totalisant 18.1%;

■ un boni de vie chère qui s'applique à compter de la deuxième année de la convention collective;

■ une augmentation du nombre de jours de congé accumulés en cas de maladie: un cumulatif de 260 jours à compter du 12 juillet 1979 et 275 jours à compter du 12 juillet 1980.

*Ce chiffre représente, selon l'offre de la CTCUM, le coût annuel moyen d'un chauffeur d'autobus ou d'un opérateur de métro.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL
CÔÛT ANNUEL MOYEN DU CHAUFFEUR D'AUTOBUS ET OPÉRATEUR DE MÉTRO
ET CÔÛT À L'HEURE DE TRAVAIL DU 12 JUILLET 1979 AU 11 JUILLET 1982*
(SUIVANT L'OFFRE DU 13 SEPTEMBRE 1979)

(Base: exercice financier terminé le 31 décembre 1978)

	Du 12/07/79 au 11/07/80	Du 12/07/80 au 11/07/81	Du 12/07/81 au 11/07/82	
Salaires				
Salaires horaires de base	\$8.48	\$9.00	\$9.54	
Heures travaillées à l'exclusion du temps supplémentaire	1,577 hres	\$13,372.96	\$14,193.00	\$15,044.58
Allocation de temps	129 hres	1,093.92	1,161.00	1,230.66
Garantie minimum	22 hres	186.56	198.00	209.88
Maladie et congés sociaux	120 hres	1,017.60	1,080.00	1,144.80
Jours fériés	88 hres	746.24	792.00	839.52
Vacances	152 hres	1,288.96	1,368.00	1,450.08
Total — salaires de base	2,088 hres	\$17,706.24	\$18,792.00	\$19,919.52
Avantages reflétés dans le salaire				
Temps supplémentaire (et jours fériés)	194 hres	\$ 2,467.68	\$ 2,619.00	\$ 2,776.14
Prime du dimanche		309.52	328.50	348.21
Amplitude		888.73	943.22	999.82
Vacances — excédent du pourcentage sur taux de base		335.94	356.54	377.93
Total — Avantages reflétés dans le salaire		\$ 4,001.87	\$ 4,247.26	\$ 4,502.10
Total — Salaire		\$21,708.11	\$23,039.26	\$24,421.62
Avantages additionnels au salaire				
Caisses de retraite		\$ 2,116.61	\$ 2,246.40	\$ 2,381.18
Assurance-vie (taux 1979)		90.72	95.76	100.80
Assurance-maladie du Québec		325.62	345.59	366.32
Assurance-santé (plan familial — taux 1979)		39.60	39.60	39.60
Vêtements et uniformes (coût 1979)		167.32	167.32	167.32
Assurance-chômage (taux 1979)		261.52	261.52	261.52
Compensation en sus de la loi des accidents de travail		18.10	19.22	20.37
Transport gratuit		233.33	233.33	233.33
Différentiel de 16¢ à 18¢ l'heure pour services connexes		59.44	63.09	66.88
Total — Avantages additionnels au salaire		\$ 3,312.26	\$ 3,471.83	\$ 3,637.32
Coût annuel moyen du chauffeur d'autobus et opérateur de métro pour 1,771 heures de travail		\$25,020.37	\$26,511.09	\$28,058.94
Coût à l'heure de travail		\$14.13	\$14.97	\$15.84

*Ces calculs ne tiennent pas compte des effets de l'embauchage de chauffeurs à temps partiel.
J.-Jacques Bouvrette, c.a., trésorier et adjoint à l'exécutif, le 13 septembre 1979.

La CTCUM peut-elle se permettre d'offrir plus?



**Commission de transport
de la Communauté urbaine de Montréal**

CECO: le groupe Mattick sur la sellette

M. Z corrobore le témoignage de Villeneuve

Textes de Raymond GERVAIS

«Get the fuckin' thing in», a dit un des frères Mattick, en parlant d'un camion-remorque que Beaver ne pouvait pas reculer dans un entrepôt, à M. Z, un camionneur chevronné qui a 22 ans d'expérience dans la conduite de poids lourds, lors du vol à main armée à la Kingsway Transport, qui avait rapporté la somme de \$75,000 au gang des frères Mattick en 1973.

C'est ainsi que s'est exprimé M. Z, hier, lors de son témoignage devant les commissaires de la CECO. M. Z, qui est un camionneur au «long cours», avait été approché par William Slawey du groupe des Mattick en 1973, pour apprendre à Claude «Beaver» Lapointe, comment conduire un camion-remorque à 13 vitesses. M. Z a, par la suite, participé à de nombreux vols agissant comme conducteur de camion, notamment aux vols chez Lapalme Transport, à la compagnie de viande L.B.P., aux deux vols au Canadian National, et à celui de la Kingsway Transport.

Pour chacun des transports de marchandise qu'il faisait, M. Z recevait entre \$300 et \$400 des frères Mattick en attendant que la



Jean-Claude Thiffault

marchandise soit écolée et qu'il reçoive sa cote part du butin.

Le témoin a également expliqué la façon d'agir du gang avant de commettre leurs méfaits. «Avant de pénétrer à l'intérieur des entrepôts à piller ou des commerces, on faisait toujours deux ou trois fois le tour à plusieurs automobiles, pour voir si tout était à l'ordre.

Quand on voyait qu'il n'y avait pas de danger, on y allait. Souvent un ou deux gars du groupe restait à l'extérieur et agissait en tant que sentinelle.» M. Z a précisé que les Mattick lui cachait souvent des choses, car ils n'avaient pas pleine confiance en lui.

Un autre témoin, Pierino Devito, qui, selon Maurice «les fesses» Villeneuve, était le locataire d'un entrepôt à Laval sur le boulevard Masson, où le camion-remorque rempli de rhum Bacardi volé à la Kingsway avait été entreposé, a été très peu loquace. Devito a déclaré n'avoir jamais vu de camion-remorque rempli de boisson dans l'entrepôt et il a nié avoir loué l'entrepôt du boulevard Masson. Il a cependant reconnu avoir été arrêté un mois auparavant dans le même entrepôt alors qu'il était en train de décharger un camion rempli de dindes. Devito, qui est au Canada depuis 1954, a été arrêté aux États-Unis et accusé d'avoir introduit illégalement un étranger. Il a ensuite été appréhendé à Kingston, Ontario, pour avoir eu une arme en sa possession. Il a aussi été arrêté à Montréal à plusieurs occasions, notamment en 1962, en 1963, en 1966 et en 1973 sous des accusations de prostitution et d'avoir opéré un alambic.

Le sergent-déTECTIVE Claude

Larivière de la police de la CUM a déclaré que lors d'une perquisition au domicile de Fred Mattick au 1364 de la rue Wellington, il avait découvert deux comptes de la compagnie Gaz Métropolitain. Un, adressé à Fred Mattick au 1365 Wellington, l'autre, au nom de M. Roy, adressé à la même adresse, mais pour le 614 Saint-Colomban. Le policier a également dit qu'à l'intérieur du domicile de Mattick, il avait trouvé des clés qui lui ont servi pour déverrouiller la porte du 614 Saint-Colomban ainsi que des valises situées à la même adresse. Cette perquisition des enquêteurs leur a permis de retrouver de la marchandise volée entreposée sur la rue Saint-Colomban. Mattick a écopé d'un an de prison après avoir été trouvé coupable de vol et de recel.

«Claude Thiffault a appris son «métier» au pénitencier, il est devenu un expert électronique et

lorsqu'il est sorti de prison nous sommes procuré de l'équipement électronique soit par le vol ou en en achetant. Cet équipement devait servir à Thiffault pour réussir à neutraliser les systèmes d'alarme pour que le gang puisse agrandir son champ d'action», a déclaré Maurice Villeneuve.

Ce témoignage de Villeneuve a permis d'éclairer les commissaires sur cinq vols importants commis par le gang des Mattick. D'abord, une tentative de vol du système d'alarme à la compagnie International Fire Arm sur la rue Bleury en 1973, où selon Villeneuve, les auteurs de cette tentative de vol sont Jean Jutras, Jean-Claude Thiffault et un certain monsieur D qui travaillait pour une compagnie de systèmes d'alarme ainsi que lui-même. Ce vol avait échoué à cause de l'arrivée des policiers sur les lieux.

Un autre vol à la compagnie Ross Bros (une bijouterie de la rue Guy à Montréal, dont le montant du vol avait été évalué à \$223,456) avait été réussi grâce au doigté de Thiffault à neutraliser les systèmes d'alarme.

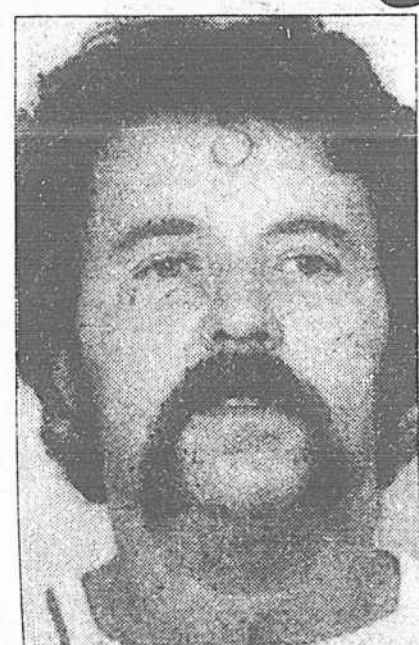
Un autre vol, qui a échoué à cause de l'arrivée du gérant de l'entrepôt Schenkers, aurait pu rapporter beaucoup au groupe Mattick à cause du savoir faire de Thiffault. Tout le groupe y participait, mais un «RUMBLE» (décollage rapide) lancé par la sentinelle Fred Griffith à la vue du gérant, poussa le gang à tout abandonner.

Aujourd'hui le témoignage de Maurice Villeneuve se poursuivra sur la tentative de vol par effraction à la Well's Fargo le 20 juillet 1975 qui aurait pu rapporter, s'il avait été réussi, \$30 millions, à ses auteurs.

Claude «Beaver» Lapointe refuse de témoigner

Un des témoins importants de la CECO, dont le nom a été associé à plusieurs reprises par Maurice Villeneuve, à la majorité des vols de camions-remorques, des vols à main armée ainsi que des vols par effraction, perpétrés par le gang des Mattick, a refusé, hier, de témoigner devant les commissaires de la Commission d'enquête sur le crime organisé parce que la Commission a refusé de rendre une ordonnance de non-publication sur son nom ainsi que sur sa photo.

Le témoin, Claude Lapointe, connu sous le sobriquet de «Beaver» a en effet refusé de témoigner en présence des journalistes. Son avocat, Me Frank Shoofey, a eu un entretien privé avec son client et lui a montré les articles déjà publiés dans LA PRESSE où son nom a été mentionné à plusieurs reprises déjà. Revenu à la barre, Lapointe a néanmoins continué de refuser de



«Beaver» Lapointe

répondre aux questions du procureur de la CECO Me Fernand Côté. Celui-ci a d'ailleurs fait une sortie en règle en déclarant qu'il n'avait pas l'intention de demander aux journalistes de mettre un embargo sur le nom de Lapointe. «La CECO est tenue à des audiences publiques et si l'on doit se soumettre à de telles demandes, fermons donc les livres, et renvoyons les journalistes si l'on ne peut mentionner les noms d'une bande de brigands de grand chemin», a-t-il dit.

Le juge Dionne a déclaré à Lapointe que la Loi de la Commission de police et des Commissions d'enquêtes lui donnait les mêmes pouvoirs qu'à un juge de la Cour supérieure et par conséquent il pouvait le condamner pour outrage au tribunal, soit à une amende n'excédant pas \$5,000 ou à un an de prison. Le juge Dionne lui a dit de réfléchir à cela et de se représenter à nouveau devant la Commission lundi prochain à 9h30.

Le juge Denys Dionne: les témoins protégés

Contrairement à ce qui a été diffusé récemment par une station de télévision anglophone, les témoins «vedettes» de la CECO, c'est-à-dire ceux qui ont décidé de vider leur sac et de tout raconter aux commissaires, ne sont pas laissés à eux-mêmes et abandonnés par la police une fois leur témoignage rendu.

C'est en effet ce que le président de la Commission d'enquête sur le crime organisé, le juge Denys Dionne a fait remarquer aux journalistes. Le juge n'a pas

voulu entrer dans les détails de la façon dont les témoins étaient protégés, mais a assuré la presse qu'ils le sont par la police.

D'ailleurs, un des témoins «vedettes», M. Z, a lui-même déclaré que la protection policière dont il bénéficiait, était suffisante pour que lui et sa famille se sentent tranquilles.

Le juge Dionne a demandé au témoin s'il craignait des représailles des frères Mattick ou de d'autres personnes à la suite de

son témoignage. Le témoin a alors répondu que oui, mais que la nervosité ne l'empêchait pas de témoigner et de dire ce qu'il savait sur le gang.

Le juge Dionne lui a également demandé qui il craignait le plus. M. Z a répondu: «Dans le groupe, c'est Richard et Fred Mattick qui pourraient être les plus dangereux. Il a ajouté que pour empêcher de témoigner un gars contre eux, ils pourraient lui briser les deux jambes ou d'autre chose...»

La grève du transport en commun à Montréal

La médiation se poursuit à un rythme accéléré

par André CHÉNIER

Les séances de médiation en comité conjoint, en comité restreint ou ex-parte, dans le présent conflit entre la Commission de transport de la Communauté ur-

baine de Montréal et ses syndicats, se poursuivront pour l'instant à un rythme accéléré, matin, après-midi et soir, tous les jours de la semaine.

C'est ce dont le médiateur spécial chargé d'étudier le différend

Autobus 20 ans doit s'arrêter dès le départ

par Laurier CLOUTIER

Les «Autobus 20 ans», un moyen de transport original mis sur pied avec des autobus loués par les boutiques «20 ans» pour permettre à leurs clients de prendre la grève du transport en commun avec le sourire, ont dû s'arrêter dès le départ.

Alors que des grands magasins comme Eaton et Simpson se limitent, et c'est déjà pas si mal, à payer le transport de leurs employés et le stationnement de leurs clients, la jeune chaîne québécoise avait loué quatre autobus pour transporter gratuitement, ses clients chaque soir aux quatre points cardinaux de la ville.

Les «Autobus 20 ans» décorées de pancartes ont fait beaucoup de tapage lors de leur premier départ du centre-ville, avec leurs chauffeurs portant des casquettes «20 ans» et leurs hôtesses des «sweat shirts 20 ans», mais autant à leur arrivée à destination où des manifestants les attendaient. Des fenêtres d'autobus ont volé en éclats.

Jean Larivée, le jeune propriétaire de la petite chaîne québécoise, doit aujourd'hui aviser ses clients qu'il doit interrompre ce service «pour leur protection car des menaces non voilées ont été proférées».

«Crois-le ou pas, c'est parce que des chauffeurs de la CTCUM (commission de transport) conduisaient nos autobus qu'ils n'ont pas été démolis».

M. Larivée s'est enquis auprès du ministère de la Justice du Qué-

bec et de son avocat de ses droits. Il n'en aurait pas sauf celui de faire protéger ses autobus par les policiers, ce à quoi il se refuse puisqu'il voulait aider ses clients à se détendre.

Cela ne l'empêche pas de trouver ridicule qu'on s'attaque à ses quatre petits autobus, «des poussières». Il est aujourd'hui «écoeuré» de la situation, même lui.

Il estime que les ventes des commerces chutent de 35 pour cent durant cette grève du transport en commun à Montréal.

«Si ça se poursuit, certains devront fermer leurs portes, pas nous car nous avons des magasins de l'extérieur de Montréal qui nous aident à passer au travers».

Mais «20 ans» doit mettre à pied ses surnuméraires.

«Le gouvernement du Québec devrait plus se préoccuper des relations de travail que de son référendum. S'il était sage, il déclencherait immédiatement des élections sur les relations de travail dans le secteur public. Les hommes d'affaires ne sont pas prêts à vivre ce qu'ils ont connu il y a deux ans».

«Tu t'imagines ce que ça représente une baisse de 35 pour cent des ventes sur \$1 million pendant trois mois. C'est \$350,000».

«La plus grosse chaîne québécoise» après sept ans d'existence, «20 ans» compte 15 boutiques au Québec dont huit à Montréal.

Jean Larivée, qui mise sur des ventes de \$3.2 millions cette année, propose aux femmes des vêtements décontractés à la mode.

entre la CTCUM et la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, M. Raymond Désilets, a informé LA PRESSE hier.

Directeur général aux relations de travail depuis cette année, M. Désilets s'était déjà occupé du protocole de retour au travail au terme de la grève du transport en commun de la CUM en 1977. Il a aussi été médiateur à la Commonwealth Plywood et, plus récemment, il a contribué à aplanir des différends à MLW Bombardier.

Diplômé du Collège Sainte-Marie de Montréal, il a obtenu de l'Université de Montréal une maîtrise en administration de l'éducation. En 1966, il a été président de l'Association des professeurs de Saint-Laurent. En 1969, il fut conseiller en relations de travail pour des syndicats affiliés à la CEQ et en 1972 il devenait arbitre syndical pour les tribunaux d'arbitrage de la province, dans le secteur de l'éducation. Membre du conseil de la CEQ de 1967 à 1973, il fut nommé conciliateur au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre en 1973.

Sous-ministre adjoint aux relations de travail du Québec, M. Yvan Blain agit présentement comme médiateur spécial dans le conflit entre la CTCUM et ses deux syndicats CSN, la section garage et entretien du Syndicat du transport de Montréal et le Syndicat des employés de bureau.

Il a fait ses études chez les Pères Montfortains. M. Blain a été président général du Syndicat du transport de Montréal, dont sont membres les employés de garage et d'entretien de la CTCUM, de 1964 à 1969. Il est alors entré au ministère du Travail comme conciliateur et il devint directeur de ce service en 1973. En 1977, M. Blain précéda M. Désilets au poste de directeur général des relations de travail et c'est l'année suivante qu'il fut nommé sous-ministre adjoint.

Comme conciliateur ou médiateur, M. Blain eut notamment à s'occuper des conflits de la Commonwealth Plywood, des chauffeurs d'autobus de la Communauté urbaine de Québec, du transport scolaire de la région du Saguenay et de la Société des alcools du Québec.



Les travaux dans les rues

La résignation de rigueur

Les automobilistes qui empruntent les rues de Montréal ces jours-ci devront se résoudre à vivre avec les embêtements qui naissent de la présence d'équipes de travaux publics sur certaines artères. Comme on dit à l'hôtel de ville, même s'il y a paralysie du transport en commun, la vie continue pour tout le monde et on ne peut empêcher l'exécution de travaux urgents ou qui étaient déjà commencés lors du déclenchement du conflit.

Ceci dit, le service municipal de la circulation, qui a les pouvoirs d'empêcher ou de limiter l'obstruction de la chaussée prétend faire preuve de plus de vigilance qu'à l'accoutumée et cherche à réduire, dans la mesure du possible, l'envahissement des rues par des équipes de travaux publics.

Selon un fonctionnaire municipal, ce n'est pas là une mince tâche, puisqu'à part les employés municipaux, des entrepreneurs exécutant des contrats publics ou privés et les compagnies d'utilité publique (gaz, téléphone, électricité) sont susceptibles à un moment donné de percer leur petite

tranchée dans une rue, réduisant ainsi considérablement la marge de manoeuvre des automobilistes.

Les mesures prises par le service de la circulation consistent surtout à repousser vers des moments plus calmes de la journée l'exécution des travaux: à plusieurs reprises ces derniers temps ils seraient exécutés la nuit.

D'autres travaux, considérés

moins urgents, sont tout simplement suspendus. C'est d'ailleurs là une décision que les entrepreneurs, qu'ils peuvent le faire, prennent d'eux-mêmes. S'il n'est pas facile en effet de circuler autour d'une tranchée qui coupe une rue, il n'est pas plus commode de faire des travaux avec une lourde machinerie quand la rue est encombrée de voitures.

Lévesque: des mesures au début de la semaine

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre Lévesque a déclaré hier à l'Assemblée nationale que si les efforts de médiation pour régler le conflit à la CTCUM n'aboutissent pas dans les quelques jours qui viennent, le gouvernement «prendra concrètement ses responsabilités» dès le début de la semaine prochaine.

«La population, a-t-il ajouté, ne pourra subir pareille épreuve plus

que quelques jours encore et il faudra que quelque chose arrive la semaine prochaine, et pas plus tard».

Entretiens les médiateurs spéciaux tenteront «désespérément» de trouver une solution au conflit et lorsqu'il interviendra, le gouvernement considérera que ce sera en dernière extrémité.

M. Lévesque n'a pas voulu préciser la nature des moyens que le gouvernement entend prendre.

AVIS



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC**

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

Dans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, radiation et correction aux listes électorales dressées lors du recensement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8h et 22h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

<p>ANJOU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Me Lucien Deraspe 6451, rue Azilda ANJOU</p>	<p>MONT-ROYAL 5486, avenue Royalmount</p>	<p>SAINT-LÉONARD 5610, rue C.-A.-Jobin 6377, rue de Blainville 9215, rue Villieu 6296, rue Villanelle 8110, rue Arthur-Péloquin 8940, boul. Lacordaire</p>	<p>MAISONNEUVE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Jacques Marleau 4570, rue Adam MONTRÉAL</p>	<p>NOTRE-DAME-DE-GRÂCE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Gérard J. Michaud 4680, avenue Belmore MONTRÉAL</p>	<p>ROSEMONT BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Léopold Huneault 3795, rue Masson, bureau 106 MONTRÉAL</p>
<p>ANJOU 8121, avenue des Vendéens 8230, boul. Châteauneuf 7350, avenue de la Nantaise 7200, avenue de l'Alsace</p>	<p>DORION BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Jean Bélanger 7400, rue Lajeunesse MONTRÉAL</p>	<p>L'ACADIE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Fernand L. Binette 11865, avenue Bois de Boulogne MONTRÉAL</p>	<p>MONTRÉAL 1645, rue Vimont 2480, rue St-Clément 2534, avenue Bourbonnière 1445, rue Chambly</p>	<p>MONTRÉAL 4455, avenue West Broadway 4020, avenue Hingston 4345, avenue Marcil 4850, Grand Boulevard</p>	<p>MONTRÉAL 6380, 36e Avenue 5237, Charlemagne 5472, 9e Avenue 6240, 9e Avenue 6282, 24e Avenue</p>
<p>MONTRÉAL 561, rue Pierre-Tétreault 2935, rue Lebrun 8663, rue de Forbin-Janson</p>	<p>MONTRÉAL 8550, rue Foucher 7789, rue Fabre 6873, rue Garnier 1329, rue Bélanger 6826, avenue Châteaubriand</p>	<p>MONTRÉAL 12065, rue James Morrice 11455, rue Drouart 10380, rue Hogue</p>	<p>MARGUERITE-BOURGEOYS BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Lionel Ratelle 70, 65e Avenue LASALLE</p>	<p>MONTRÉAL-OUEST 88, avenue Ballantyne</p>	<p>SAINT-ANNE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Pierre Guérin 1497, rue Wellington MONTRÉAL</p>
<p>MONTRÉAL-NORD 7000, boul. Henri-Bourassa est</p>	<p>FABRE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Jean-Paul Saindon 593, rue de Roanne (L.D.R.) LAVAL</p>	<p>SAINT-LAURENT 684, rue Rochon 20, boul. Deguire 1505, rue Elizabeth</p>	<p>LASALLE 72A, 7e Avenue 7909, Chouinard 8768, Tardif 118, Maria 300, Juneau 8105, Juliette 137, 90e Avenue</p>	<p>SAINT-PIERRE 183, avenue des Érables</p>	<p>MONTRÉAL 2035, rue Coursoi 2578, Lionel-Groulx 2416, Mullins 235, Turgeon 2165, Tupper</p>
<p>BOURASSA BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Madame Rita Lapointe 10669, de St-Firmin MONTRÉAL</p>	<p>LAVAL 419, rue d'Argenteuil, (L.D.R.)</p>	<p>LAFONTAINE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Georges-André Paquin 13, rue des Bouleaux POINTE-AUX-TREMBLES</p>	<p>MERCIER BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Me Alain Bond 1657, boul. St-Joseph est MONTRÉAL</p>	<p>OUTREMONT BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Pierre Lussier 60, avenue du Verger OUTREMONT</p>	<p>VERDUN 260, rue Elgar 3426, avenue Verdun</p>
<p>MONTRÉAL 10115, de Martigny 9116, 16e Avenue 8784, boul. St-Michel, app. 2</p>	<p>85, 18e Rue, (L.D.R.)</p>	<p>POINTE-AUX-TREMBLES 536, 1ère Avenue 1890, 56e Avenue 15635, rue Notre-Dame est</p>	<p>MONT-ROYAL 2255, rue Laurier est 473, boul. St-Joseph est 4569, rue Bordeaux 5067, rue de la Roche 5161, rue Esplanade</p>	<p>MONTRÉAL 3333, chemin Ste-Catherine 5750, avenue Wilderton 211, boul. St-Joseph ouest</p>	<p>SAINT-HENRI BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Richard Tremblay 4905, rue Notre-Dame ouest MONTRÉAL</p>
<p>MONTRÉAL-NORD 10663, Audoin 11250, Lauzanne</p>	<p>1425, boul. Pie X (Chomedey)</p>	<p>ANJOU 8511, boul. Henri-Bourassa est</p>	<p>MONT-ROYAL 2255, rue Laurier est 473, boul. St-Joseph est 4569, rue Bordeaux 5067, rue de la Roche 5161, rue Esplanade</p>	<p>OUTREMONT 1162, avenue Lajoie</p>	<p>MONTRÉAL 2039, rue de Villiers 5927, rue D'Arçon 6960, avenue Lamont 762, rue Lacasse 2056, avenue Régent</p>
<p>BOURGET BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Donat Champagne 6727, rue de Marseille MONTRÉAL</p>	<p>3081, boul. Lévesque (Chomedey)</p>	<p>MONTRÉAL-EST 235, avenue Grande-Allée</p>	<p>MILLE-ÎLES BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Robert Lachance 3532B, boul. de la Concorde LAVAL</p>	<p>POINTE-CLAIRE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Madame Claire Bourgeau Angers 27, avenue du Golf POINTE-CLAIRE</p>	<p>MONTRÉAL 5927, rue D'Arçon 6960, avenue Lamont 762, rue Lacasse 2056, avenue Régent</p>
<p>MONTRÉAL 7792, rue Roux 1901, rue Honoré-Beaugrand 2105, rue Cadillac 5975, avenue Pierre-de-Coubertin 4602, rue Duquesne</p>	<p>323, boul. Curé-Labelle (Sainte-Rose)</p>	<p>LAURIER BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur J.-Benoît Labonté 7154, St-Urbain MONTRÉAL</p>	<p>LAVAL 274, rue de Luçon 32, rue St-Florent 1515, rue Maisonneuve 2865, rue du Pic 4917, rue St-Joseph 8715, rue Gravel 3015, boul. des Mille-Îles 2218, rue Florence</p>	<p>BAIE-D'URFÉ 20615, chemin Lakeshore</p>	<p>SAINT-JACQUES BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Fernand Coulombe 1290, rue Sherbrooke est app. 2 MONTRÉAL</p>
<p>MONTRÉAL 10115, de Martigny 9116, 16e Avenue 8784, boul. St-Michel, app. 2</p>	<p>2017, rue Sauriol (Vimont)</p>	<p>MONTRÉAL 8203, Querbes 889, St-Roch 8258, St-Dominique 7588, Henri-Julien 6717, Drolet</p>	<p>MONT-ROYAL BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Me Claude-Henri Garton 75, avenue Roosevelt MONT-ROYAL</p>	<p>BEACONSFIELD 553, boul. Beaconsfield 141, rue Sherbrooke</p>	<p>MONTRÉAL 4388, rue Boyer 3560, rue de Bordeaux 1710, rue St-Christophe 1166, rue de la Visitation</p>
<p>MONTRÉAL 7792, rue Roux 1901, rue Honoré-Beaugrand 2105, rue Cadillac 5975, avenue Pierre-de-Coubertin 4602, rue Duquesne</p>	<p>165, rue Roseval (Sainte-Rose)</p>	<p>LAVAL 4358, boul. Notre-Dame (Chomedey)</p>	<p>CÔTE-SAINT-LUC 6911, boul. Décarie</p>	<p>DORVAL 580, avenue St-Léon</p>	<p>MONTRÉAL 12239, St-Évariste 9294, boulevard Gouin ouest</p>
<p>SAINT-JEAN-DE-DIEU 7401, rue Hochelaga</p>	<p>GOUIN BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Réal Rhéaume 2687A, rue Holt MONTRÉAL</p>	<p>MONTRÉAL 1636, Terrasse Pilon (Chomedey)</p>	<p>MONTRÉAL 3150, avenue Kent</p>	<p>KIRKLAND 3154, rue Jean-Yves</p>	<p>SAINT-LAURENT BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur André Béiveau 1600, de l'Église (sous-sol) SAINT-LAURENT</p>
<p>CRÉMAZIE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Jean-Paul Drouin 9334, rue Lajeunesse MONTRÉAL</p>	<p>JACQUES-CARTIER BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Madame Claire P. Richard 1395, rue Notre-Dame LACHINE</p>	<p>LAVAL 741, rue Principale Ste-Dorothée</p>	<p>MONTRÉAL 6090, avenue Westbury</p>	<p>POINTE-CLAIRE 135, promenade Brigadoon 116, avenue Buckingham</p>	<p>SAINT-LAURENT 1378, du Collège 916, St-Aubin 1865, chemin Laval 3065, Marcel</p>
<p>MONTRÉAL 10801, Grande-Allée Église St-Nicolas 10109, avenue Durham 1001, boul. Henri-Bourassa est 8890, rue St-Hubert 10360, rue Francis</p>	<p>DORVAL 195, avenue Lilas</p>	<p>LAVAL 1750, rue Riviéra Laval ouest</p>	<p>MONTRÉAL Hôpital des convalescents 6363, chemin Hudson</p>	<p>SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE 162, rue Ste-Anne</p>	<p>SAINT-LOUIS BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Me Donald W. Seal 615, rue St-Antoine ouest MONTRÉAL</p>
<p>D'ARCY MCGEE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Madame Florence Friedman 7493A, Guelph Road CÔTE-SAINT-LUC</p>	<p>LACHINE 420, 7e Avenue 720, 25e Avenue 864, 48e Avenue</p>	<p>LAVAL 3859, boul. Sainte-Rose Fabreville</p>	<p>MONTRÉAL Église St-Pascal-Baylon 6560, chemin Côte-des-Neiges</p>	<p>ROBERT BALDWIN BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Monsieur Jean-Robert Cardin 4499, boul. Westpark PIERREFONDS</p>	<p>MONTRÉAL 12239, St-Évariste 9294, boulevard Gouin ouest</p>
<p>CÔTE-SAINT-LUC Club Cavendish 6585, chemin Mackle</p>	<p>SAINT-LAURENT 5510, côte St-François</p>	<p>LAVAL 4358, boul. Notre-Dame (Chomedey)</p>	<p>MONTRÉAL Église St-Joseph-de-Mont-Royal 1620, boul. Laird</p>	<p>DOLLARD-DES-ORMEAUX 13, prom. Thornton 164, prom. Poplar 105, rue Trillium 465, Cr. Morningside</p>	<p>MONTRÉAL 3450, rue Drummond 150, rue Ontario est 300, rue Léo-Parizeau (La Cité) 4240, rue Drolet 1645, boul. de Maisonneuve ouest</p>
<p>8100, chemin Côte-Saint-Luc</p>	<p>JEANNE-MANCE BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION: Madame Mariette Yanire 6611A, rue François-Boivin MONTRÉAL</p>	<p>LAVAL 150, rue Anse à Beauvils Ste-Dorothée</p>	<p>MONTRÉAL Algonquin School 555, avenue Mitchell</p>	<p>PIERREFONDS 5003, rue Olympia 12487, rue Bergerac 4851, rue Geneviève</p>	
<p>HAMPSTEAD Hôtel de ville 5569, chemin Queen Mary</p>	<p>MONTRÉAL-NORD 10755, rue Pascal-Gagnon</p>		<p>MONTRÉAL 16407, boul. Gouin ouest</p>	<p>ROXBORO 17, 8e Rue</p>	
<p>MONTRÉAL 5391, avenue Belmore 4620, avenue Earncliffe 5360, place Newman</p>			<p>OUTREMONT 820, avenue Rockland</p>	<p>SAINT-GENEVIÈVE 16407, boul. Gouin ouest</p>	

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

AVIS



**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
DU QUÉBEC**

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

Dans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, radiation et correction aux listes électorales dressées lors du recensement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8 h et 22 h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

SAINTE-MARIE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Claude Violette
2501, rue Messier
MONTRÉAL

MONTRÉAL

3521, rue Dézéry
2103, rue Préfontaine
1929, rue Dufresne
2189, rue Wurtèle

SAUVÉ

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Richard Roussin
4805, rue Ardennes
MONTRÉAL-NORD

MONTRÉAL-NORD

6366, rue Matte
5930, rue Arthur-Chevrier
5548, avenue Jean-Paul-Cardinal
11192, avenue Alfred
10789, avenue St-Julien, app. 2
11511, boul. Plaza

VERDUN

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Labre
284, avenue Church
Chambre 6
VERDUN

VERDUN

1453, avenue Lloyd George
494, avenue Richard
394, avenue Argyle
711, avenue Rielle
1231, avenue Valiquette

VIAU

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Origène Vézina
3726, rue Jean-Talon est
MONTRÉAL

MONTRÉAL

6723, rue Louis-Hénon
2307, rue Jean-Talon est
7420, 6e Avenue
6825, 19e Avenue

SAINT-LÉONARD

7590, rue Millet

WESTMOUNT

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me André Gascon
Église St-Léon-de-Westmount
310, Clarke
WESTMOUNT

MONTRÉAL

3798, avenue Northcliffe
4905, avenue Victoria
3791, chemin Queen Mary
3365, Ridgewood

WESTMOUNT

12, avenue Burton
672, avenue Grosvenor

ABITIBI-EST

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Renée Larouche
Pallagrossi
888, 3e Avenue
VAL-D'OR

BAIE-JAMES

Centre culturel LG-2

CHAPAIS

177, rue Springer

CHIBOUGAMAU

Roulotte 26
7e Rue

LEBEL-SUR-QUÉVILLON

65, rue des Frères

MALARTIC

Chemin McConnery

MATAGAMI

9, rue des Rapides

SENNETERRE

93, rue Principale

ABITIBI-OUEST

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Armand Bernard.
12, Route 45 ouest
LA SARRE

AMOS

Salle des Chevaliers de Colomb
171, rue Principale nord

AMOS-EST

671, rue des Tilleuls

LA SARRE (canton)

1, 12e Avenue est

MALARTIC

Chemin McConnery

ARGENTEUIL

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon St-Denis
364, boul. Aéroparc
LACHUTE

BROWNSBURG

369, Principale

CHATHAM

290, Principale
Saint-Philippe

THURSO

310, Victoria

BEAUHARNOIS

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Benoît Brault
66, du Marché
Édifice de la Cathédrale
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

BEAUHARNOIS

Salle de la fabrique St-Clément
183, chemin St-Louis

GRANDE-ÎLE

Hôtel de ville
Salle des loisirs
244, boul. Mgr Langlois

LÉRY

Hôtel de ville
1, rue Hôtel-de-ville

SAINT-THIMOTHÉE

École Elisabeth Monette
10, rue Kent

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Sous-sol de l'église St-Esprit
101, rue Salaberry

ÉCOLE GARNEAU

28, rue St-Paul

Service régional des loisirs
du Sud-Ouest
50, avenue Grande-Île

BERTHIER

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Josette Méthot Bastien
33, rue Carmen
LAVALTRIE

BERTHIERVILLE

680, rue Frontenac

SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

3981, rue Principale

SAINT-GABRIEL

20, rue Grenier

SAINT-JEAN-DE-MATHA

186, rue Ste-Louise

SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

452, rue Brassard

CHAMBLY

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Henri Doré
95, Auguste-Lacaille
BOUCHERVILLE

BOUCHERVILLE

290, Jean-Dézy
220, Jacques-Martel

CARIGNAN

2049, Bachand

CHAMBLY

1300, Grenade

SAINT-BASILE-LE-GRAND

26, Franche

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

942, Galinée
94, Rabastalière ouest

SAINTE-JULIE

540, Jules-Choquet

CHÂTEAUGUAY

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Huguette Huot
11, rue Loïselle
MERCIER

CANDIAC

41, rue Georges

CHÂTEAUGUAY

32, rue Carignan
258, boul. Industriel
150, boul. Parkview
15, boul. St-François

DELSON

54, rue Boardman

SAINTE-CATHERINE

1165, rue Cherrier

SAINT-CONSTANT

15, rue Lanctôt

SAINT-PHILIPPE

26, rue Perron

DEUX-MONTAGNES

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur J.-Maurice Dorion
165, Dorion
SAINT-EUSTACHE

DEUX-MONTAGNES

341, Régent

MIRABEL

9502, rue St-Jean-Baptiste
Sainte-Scholastique

13535, rue Forget
Saint-Janvier

POINTE-CALUMET

253, 32e Avenue

SAINT-EUSTACHE

325, Grande-Côte

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

3284, chemin Oka

DRUMMOND

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gérard Picard
915, boul. St-Joseph
DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE

448, Ferland
114, 9e Avenue
30, Bérard

DRUMMONDVILLE-SUD

590, 103e Avenue

GRANTHAM-OUEST

152, Route rurale no 4

SAINT-NICÉPHORE

2681, boul. Mercure

WENDOVER ET SIMPSON

610, Bruyère

GATINEAU

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Louis Lafamme
Chemin Pink
AYLMER

AYLMER

51, rue Principale
32, Crescent Drive

GATINEAU

52, rue d'Auvergne
Tourenne

954, Principale
Limbourg

HULL (partie Ouest)

Madame Aline Meunier
Chemin Old Chelsea

LA PÊCHE

116, River Road
Wakefield

MANIWAKI

128, rue Notre-Dame

VAL-DES-MONTS

Madame Lorna Mathé
Route rurale 1
Wilson Sconer
Saint-Pierre-de-Wakefield

HULL

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Cartier Mignault
72, rue Laval
HULL

HULL

11, rue Châteaubriand
176, rue Brodeur
230, boul. Riel
17, rue Gratton
299, rue Champlain

HUNTINGDON

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Gérald Brisebois
44, rue Lake
HUNTINGDON

SAINT-MALACHIE-D'ORMSTOWN

1207, 2e Avenue

SAINT-RÉMI

43B, rue Prud'homme est

IBERVILLE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Marc Beuregard
45, avenue de la Montagne
MONT-SAINT-GRÉGOIRE

FARNHAM

906, rue Desnoyers

IBERVILLE

885, rue Champlain

MARIEVILLE

2075, rue Huot

SAINT-ATHANASE

59, rue Bord-de-l'Eau

SAINT-CÉSaire

601, rue St-Paul

SAINT-JEAN-BAPTISTE

3175, avenue du Parc

SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

935, rue Principale

ÎLES-DE-LA-MADELEINE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Gisèle Poirier Arseneau
C.P. 250
Havre-aux-Maisons
ÎLES-DE-LA-MADELEINE

FATIMA

Félix Déraspe

ÎLE-DU-HAVRE-AUBERT

Helier Landry
Aurigny

L'ÉTANG-DU-NORD

Georges Bourque

JOHNSON

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Marcel Catudal
4094, 4e Rang
VALCOURT

ACTON VALE

1053, rue St-André

BROMPTONVILLE

73, rue St-Joseph

WINDSOR

166, rue Principale nord

JOLIETTE-MONTCALM

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Denis Neveu
626, boul. Manseau
JOLIETTE

NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES

76, rue Guy

RAWDON

523, rue Queen

SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

771, rue Principale

SAINT-CHARLES-BORROMÉE

19, rue Lèvesque

SAINT-DONAT

257, rue Bellevue

SAINT-JACQUES

11, rue Venne

SAINTE-JULIENNE

2558, rue Cartier

SAINT-PAUL

119, rue Curé-Gaudet

SAINT-THOMAS

920, rue Monique

LAPORTE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Me Jean Brossard
920, rue St-Jacques
LONGUEUIL

LONGUEUIL

100, place Charlesmoynes
Station de métro
Carrefour Le Moutier

1034, rue Viger
1811, rue St-Alexandre
946, rue Gardenville
101, rue Guillem

SAINT-LAMBERT

465, avenue Curzon

LAPRAIRIE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Colette T. Bédard
3060, boul. Rome
BROSSARD

BROSSARD

1130, Panama
1766, Théorêt
6250, Aumont

GREENFIELD PARK

983, Cummings
115, Greenfield

LA PRAIRIE

825, Lamarre

LEMOYNE

1089, Laurier

SAINT-LAMBERT

Pour se chauffer au Québec

Bérubé: le gaz plutôt que l'électricité!

par Gilles GAUTHIER
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le nouveau ministre responsable du dossier de l'énergie, M. Yves Bérubé, estime que les Québécois font peut-être fausse route en recourant massivement, pour le chauffage, à l'électricité, source d'énergie «noble» et relativement coûteuse, et qu'il sera sans doute préférable à l'avenir de les amener à utiliser le gaz naturel.

C'est ce qu'il a déclaré à La Presse, précisant que, bien qu'il ne s'agisse que de premières réflexions sur ses nouvelles responsabilités, il avait été dès l'abord étonné de cette stratégie.

Il prévoit sur un autre plan que le moratoire sur les investissements dans le nucléaire, qui se

termine l'an prochain, sera prolongé, par «tranches», au moins jusqu'au milieu des années 80, période au cours de laquelle il faudra sans doute prendre des décisions sur les sources d'énergie du Québec pour les années postérieures à 1995, alors que s'achèvera le harnachement des rivières offrant un potentiel pour l'hydro-électricité.

Il estime cependant qu'il pourrait être possible de retarder cette échéance, grâce aux mesures d'économie d'énergie et à l'utilisation du gaz sur une grande échelle.

Par ailleurs, M. Bérubé trouve intéressante l'idée, propagée ces temps-ci par l'ex-premier ministre Bourassa, d'accélérer le harnachement des rivières, précisant

que l'énergie ainsi produite pourrait satisfaire les demandes de pointe au Québec et que l'excédent pourrait être vendu, pendant un certain nombre d'années, tant aux Maritimes et à l'Ontario qu'aux États-Unis.

Le gaz moins coûteux

Elaborant sur l'idée du chauffage au gaz, le ministre se dit d'avis que, compte tenu des concessions que l'Alberta est prête à faire pour en faciliter la percée au Québec et du fait que l'approvisionnement ne posera pas de problème, il faudra peut-être amener la population à modifier son attitude actuelle et, pour les nouvelles bâtisses, s'en remettre à ce combustible plutôt qu'à l'électricité.

Après avoir rappelé que les

coûts de développement des ressources en hydro-électricité augmenteront considérablement pour les nouveaux projets, M. Bérubé a affirmé que le gaz pourrait s'avérer plus économique, ce qui constituerait un va sans dire un excellent stimulant.

Par ailleurs, le succès de cette incitation à l'utilisation du gaz (qui représenterait alors dans le «portrait» énergétique du Québec de 1990 une proportion supérieure aux 12 p.c. souhaités par le Livre blanc de M. Joron) et des mesures d'économie d'énergie permettrait de prolonger la période pendant laquelle l'hydro-électricité pourra répondre aux besoins et ainsi de retarder l'échéance du nucléaire.

M. Bérubé a dit éprouver des réticences au sujet de cette der-

nière option, à cause entre autres de ses implications sur le plan politique.

Il ajoutait à l'Assemblée nationale hier après-midi qu'on ne sait pas à long terme des dangers et si les centrales sont vraiment sûres.

Débat nucléaire: pas d'urgence

En réponse à la demande du Conseil de planification et de développement du Québec, formulée la semaine dernière, d'amorcer immédiatement un débat public sur le nucléaire, M. Bérubé affirme qu'une telle discussion serait prématurée.

«Il est normal, dit-il étant donné

que le moratoire doit théoriquement se terminer l'an prochain, que des pressions s'exercent. Mais il n'y a vraiment pas d'urgences».

On sait que la présidence de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Mme Micheline Bouchard, avait affirmé, la semaine dernière également, que la décision d'imposer ce moratoire avait été une erreur.

Le premier ministre Lévesque a déclaré à la Chambre hier que le gouvernement prenait toutes les précautions possibles en faisant toutes les études qui s'imposent sur la nécessité du nucléaire.

M. Bérubé partage toutefois l'avis tant du CPDQ que de l'OIQ qu'il faut pousser au maximum l'utilisation du gaz naturel.

AVIS

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

DU 22 AU 27 OCTOBRE 1979

Dans les sections urbaines, pour toutes demandes en inscription, radiation et correction aux listes électorales dressées lors du recensement les 1, 2, 3 et 4 octobre, rendez-vous au bureau le plus près de votre domicile entre 8h et 22h.

Tout électeur peut demander, par écrit et sous serment, l'inscription de son nom sur les listes électorales de même que celle de ses proches parents domiciliés dans une section urbaine du même district électoral.

ADRESSES DES BUREAUX

L'ASSOMPTION

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
M^e Henri Duval
577, rue Notre-Dame
Suite 152
REPENTIGNY

CHARLEMAGNE

88, rue St-Paul

LACHENAIE

333, Someca

LA PLAINE

886, rue Ouellette

L'ASSOMPTION (paroisse)

151, Bas L'Assomption sud

L'ASSOMPTION (ville)

384, boul. L'Ange-Gardien

LE GARDEUR

37, rue Latendresse

L'ÉPIPHANIE

35, rue Du Couvent

MASCOUCHE

2444, rue Ste-Marie

REPENTIGNY

164, rue Notre-Dame
262, boul. Iberville
110, rue Colonia

SAINT-LIN

276, rang Ste-Henriette

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

31, rue Vézina

LAURENTIDES-LABELLE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Brisebois
488, rue Salaberry
MONT-LAURIER

DES RUISSEAUX

Sous-sol de l'église
Route 117
Saint-Jean-sur-le-Lac

FERME-NEUVE

167, 13e Rue

LABELLE

25, rue du Couvent

L'ANNONCIATION

102, rue du Couvent

SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

125, boul. Morin
(route 117)

SAINTE-JOVITE

925, Ouimet

VAL-DAVID

2434, rue de l'Église

MASKINONGÉ

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur André Montour
3735, rue Landerneau
TROIS-RIVIÈRES-OUEST

LOUISEVILLE

270, rue Ste-Marie

POINTE-DU-LAC

570, place Montour

SAINTE-ALEXIS

61, rue St-Pierre

SAINTE-ANTOINE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-LOUP

201, 3e Rue

SAINTE-ÉTIENNE-DES-GRÈS

80, rue du Couvent

PAPINEAU

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon Durocher
151, boul. Labrosse
GATINEAU

BUCKINGHAM

140, rue Church

GATINEAU

162, rue du Barry
15, rue Mgr Forbes
281, rue Duvernay

916, rue Notre-Dame
(Templeton)

VAL-DES-MONTS

Rue Principale
a/s Jean derainville

PONTIAC-TÉMISCAMINGUE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Françoise Jollette
39, rue Ste-Anne
VILLE-MARIE

LA PÊCHE

Route rurale 2
Chemin Schnob
Sainte-Cécile-de-Masham

MANSFIELD ET PONTEFRACT

Coin boul. Lauzon et
le Guerrier est
Saint-Camille-de-Fort-Coulonge

PONTIAC

Monsieur Jean Rebertz
Quyon

TÉMISCAMING

585, Kipawa road

PRÉVOST

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
M^e Pierre Boivin
916, boul. Ste-Adèle
SAINTE-ADELE

BELLEFEUILLE

963, boul. de la Salette

LAFONTAINE

85, 116e Avenue

MONT-ROLLAND

132, rue Latour

PRÉVOST

175, rue Principale
Lesage

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES

259, boul. Ste-Anne

SAINTE-ANTOINE

655, 8e Avenue

SAINTE-HIPPOLYTE

34, boul. L'Achigan

SAINTE-JÉRÔME

440, rue Fournier
649, rue Morin
490, rue Laviolette

SAINTE-SOPHIE

356, rue Bélair
Lac Clairview

RICHELIEU

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Jacques Bordeleau
77, rue Georges
SOREL

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

748, chemin du Chenal-du-Moine

SAINTE-JOSEPH-DE-SOREL

Église St-Joseph
1011, rue Montcalm

SAINTE-PIERRE-DE-SOREL

1275, chemin St-Ours

TRACY

4205, rue Frontenac

ROUYN-NORANDA

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
M^e Laurent Guertin
809, rue Darveau
ROUYN

ÉVAIN

164, rue de l'Église

MALARTIC

391, rue Laval

NORANDA

116, 5e Rue

SAINTE-HYACINTHE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Serge Benoit
1555, rue des Cascades
SAINTE-HYACINTHE

SAINTE-HYACINTHE

4330, rue Garneau
410, rue St-Clément
1290, rue Gauthier

SAINTE-ROSALIE

25, rue Vertefeuille

SAINTE-ROSALIE

3480, rue Triquet
Sainte-Rosalie

SAINTE-THOMAS-D'AQUIN

250, rue Principale

SAINTE-JEAN

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Édouard Fortier
667, rue Dorchester
SAINTE-JEAN-SUR-RICHELIEU

L'ACADIE

221, chemin du Clocher

NAPIERVILLE

262, rue de l'Église

SAINTE-ANNE-DE-SOREL

88, rue Notre-Dame
229, rue Chaussé
105, rue Alcide-Côté

SAINTE-LUC

580, boulevard St-Luc

TAILLON

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Yvon Cicciarello
3362, montée St-Hubert
SAINTE-HUBERT

LONGUEUIL

2102, rue Westgate
2693, rue Chatham
859, rue Dubuisson
380, rue Paul
2737, rue Périgny
2604, terrasse Belleau

SAINTE-HUBERT

3029, boul. Grande-Allée
1526, rue Charles
4330, rue Bourassa
3625, rue Mountainview

TERREBONNE

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Monsieur Guy Roy
104A, rue Turgeon
SAINTE-THÉRÈSE

BLAINVILLE

1100, Nicolas-Onassis

BOISBRIAND

8, Trépanier

BOIS-DES-FILION

45, 38e Avenue

LORRAINE

67, boulevard de Gaulle

ROSEMÈRE

222, Hertel

SAINTE-LOUIS-DE-TERREBONNE

5380, Angora

TERREBONNE

906, rue Ouimet

VAUDREUIL-SOULANGES

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
Madame Françoise Champagne
2, rue Dutrisac
(Centre d'achat)
VAUDREUIL

DORION

242, rue St-Charles

HUDSON

422, rue St-Jean

ÎLE-PERROT

93, 7e Avenue

NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

22, 5e Avenue
Pointe du Domaine

PINCOURT

50, 17e Avenue

RIGAUD

121, rue St-Jean-Baptiste

SAINTE-LAZARE

1600, rue St-Germain

SAINTE-MADELEINE-DE-RIGAUD

772, chemin de la Baie

VERCHÈRES

BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION:
M^e Michel Breton
199, rue St-Jean-Baptiste
BELOEIL

CONTRECOEUR

4911, rue Hébert

McMASTERVILLE

712, rue Casavant

MONT-SAINTE-HILAIRE

77, rue Provencher

OTTERBURN PARK

374, rue Eleanor

SAINTE-AMABLE

380, rue Hervé

VARENNES

231, rue Geoffron

VERCHÈRES

12, rue Laurier

Pour avoir droit de vote à tout scrutin provincial, qu'il s'agisse d'une élection générale, d'une élection partielle ou d'un référendum, vous devez être inscrit sur les listes électorales.

Pierre-F. Côté, C.R.
Directeur général des élections

Autour du salon bieu Une douce vengeance libérale

La plus grave erreur commise par le Parti québécois à l'époque où il était dans l'opposition est certes de s'être opposé avec véhémence au projet de développement de la Baie James, tant à son fond qu'à sa forme. Le PQ a fait depuis amende honorable mais les libéraux, au pouvoir à l'époque, ne lui ont pas pour autant pardonné la farouche opposition d'alors. Ils se sont donc vengés, hier, quand le député John Ciaccia a présenté une motion non annoncée pour féliciter tous ceux qui ont oeuvré à la réalisation du projet. Comme elle était rédigée de façon non partisane, le gouvernement ne pouvait s'opposer à ce qu'elle soit étudiée. Mais une fois ce consentement acquis, le député Ciaccia s'est lancé dans un discours éminemment partisan. Il a d'abord rendu un «hommage éloquent» à son ancien chef, Robert Bourassa, pour ensuite rappeler les déclarations malhabiles faites à l'époque par Jacques Parizeau, René Lévesque et Jacques-Yvan Morin, dans lesquelles ces derniers se révélaient d'ardents partisans de l'énergie nucléaire ou de l'énergie thermique.

Toutefois le gouvernement, grâce à l'éloquence de Claude Charron, à laquelle on a de plus en plus souvent recours dans les situations difficiles, a pu, sinon retourner la situation en sa faveur, du moins faire un très honorable match nul. Le jeune ministre, qui est à son meilleur quand il peut se servir de Claude Ryan comme cible, s'est servi d'éditoriaux de l'ancien directeur du Devoir pour montrer que l'opposition du PQ au «projet du siècle» avait reçu l'appui de celui qui est aujourd'hui chef du Parti libéral.

Le congrès de l'UN en septembre 80

Le projet annoncé mercredi par l'Union nationale de se transformer après le référendum en parti de toutes les droites, sous un autre nom et un autre chef, est plus avancé qu'on ne le croit. De multiples réunions se sont tenues et se tiendront entre les intéressés, au premier rang desquels on retrouve les conservateurs, en vue de la préparation du congrès au cours duquel ce grand dessein se réalisera. On a déjà décidé qu'il aura lieu en septembre 80, ce qui laisse près d'une année pour faire l'union sacrée dont rêve M. Biron.

Disparition de l'UN

C'est peut-être mieux ainsi — Johnson

de notre bureau de Toronto

TORONTO — Il s'agit d'un geste regrettable. On ne peut pas prendre 40 ans d'histoire et jeter cela dans une poubelle. C'est un problème d'orientation et de définition claire pour l'UN. C'est ce qui arrive aux structures politiques dont le contenu ressemble à une coquille vide. C'est peut-être mieux qu'il en soit ainsi.

C'est ce qu'a déclaré hier à Toronto à LA PRESSE le ministre Pierre-Marc Johnson au sujet de la disparition prochaine de l'UN. Dans la même veine, le ministre a ajouté que la création d'une troisième force révèle qu'il existe un mouvement de conservatisme social et économique au Québec qui se sent obligé de s'exprimer.

L'autre Rodrigue a des problèmes

Pendant ce temps, l'ex-ministre Rodrigue Tremblay se rend compte qu'il n'est pas aussi facile qu'il le pensait pour un député indépendant de bousculer des partis établis et de leur imposer son leadership. Il pensait pouvoir convaincre dès hier les unionistes et les démocrates du bien fondé de son projet de troisième option en vue du référendum. Mais au cours d'un meeting qui s'est poursuivi tard dans la nuit de mercredi à jeudi dans un hôtel local, ses interlocuteurs lui ont fait comprendre que s'ils étaient d'accord sur le principe voulant qu'une troisième option puisse s'exprimer lors du référendum, ils n'entendaient pas pour autant se rallier sans discussion à la sienne. Au cours de négociations souvent orageuses, qui se sont poursuivies sans succès hier matin, M. Trem-

blay s'est notamment aperçu que l'Union nationale, tout affaiblie qu'elle soit, n'était pas encore prête à remettre son sort entre ses mains.

La carte-soleil victime des grèves

Les grèves ont parfois leurs bons côtés, c'est bien connu. Qu'on pense seulement au plaisir de ne pas recevoir de comptes pendant les grèves des Postes. Il en est de même de la grève des fonctionnaires qui va forcer le gouvernement à retarder l'application de la loi obligeant les usagers à présenter leur carte d'assurance-maladie à leur médecin sous peine d'avoir à payer et à se faire rembourser s'ils ont oublié de l'apporter. Le ministre Lazure a en effet déclaré hier que l'émission des cartes-soleil allait bon train malgré la grève, mais que si un certain nombre de citoyens ne la recevaient pas à temps, c'est-à-dire avant le premier novem-

bre, date d'entrée en vigueur de la loi, il allait émettre une directive demandant aux médecins et aux hôpitaux de se montrer compréhensifs.

A patroneux, patroneux et demi!

Dans des notes qu'on lui avait préparées pour un discours qu'il prononcerait dans Beauce-Sud, le ministre des Transports devait dire: «Sans vouloir tomber dans la technique électorale duplessiste, je puis cependant affirmer sans l'ombre d'un doute qu'un député du parti au pouvoir dans Beauce-Sud pourrait avec succès faire valoir son point de vue auprès des autorisés du ministère des Transports et réussirait aussi à faire avancer son dossier et les travaux de l'autoroute 73 sud». M. Ryan le lui a vertement reproché au cours de la période des questions et lui a demandé de donner l'assurance que la continuation de

l'autoroute ne serait pas fonction du choix des électeurs de cette circonscription. Le ministre a répondu qu'il n'avait pas lu cette partie du texte qu'on lui avait préparé, puis s'est très «duplessistement» lancé dans des attaques partisans qui n'avaient rien à voir avec la question posée. Mais quand M. Ryan est revenu à la charge, il s'est rendu compte que le ministre avait retrouvé sa forme et qu'il aurait peut-être mieux valu qu'il n'insiste pas, tout comme ses collègues Raymond Mailloux et Gérard-D. Lévesque qui se sont joints au débat. Avec beaucoup d'ironie, M. De Belleval a dit que les députés de Charlevoix et de Bonaventure savaient très bien comment il est important qu'un «député intelligent fasse les représentations qui s'imposent afin que les travaux auxquels son comité a droit soient accélérés». C'était là une transparente allusion au

fait que ces deux députés avaient fort bien réussi à s'occuper des routes de leur comté. Le ministre a fait rire tout le monde en disant qu'à l'époque où M. Mailloux était ministre des Transports, un adage avait cours voulant que «si un citoyen du Québec demeurait trop longtemps debout le long d'une route dans Charlevoix, il risquait de se faire payer». Mais le meilleur était à venir. M. De Belleval a fait distribuer aux journalistes une coupure de presse dans laquelle on rapporte la déclaration suivante de M. Mailloux, faite en novembre 76: «On est plus porté à accepter les demandes d'un ami que d'un adversaire...» M. Mailloux ajoutait que l'autoroute serait complétée bien plus tôt si le libéral Guy Lebel devenait député de Beauce-Sud à la place de Fabien Roy. Alors à duplessiste, duplessiste et demi.

Louis FALARDEAU

CORRECTION

Dans notre annonce du mercredi 24 octobre en page E-5

Le spécial anniversaire pour le mobilier canapé et fauteuil colonial à \$495, n'inclut pas le tabouret.

Celui-ci se vend à \$115 (en sus)

Meubles
R. Legault

4703, rue Charlevoix (coin Drapeau)
Montréal-Nord
323-2365

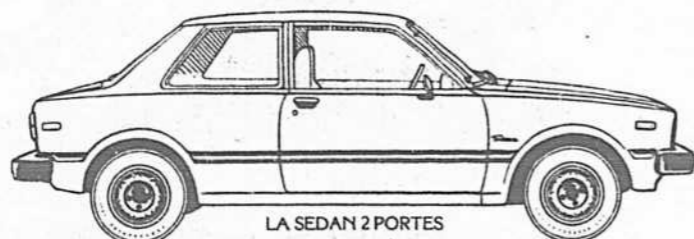


LA TOYOTA TERCEL. La première "petite perfection"?

Entièrement axée sur l'économie.

On sera les premiers, chez Toyota, à vous dire qu'il n'existe vraiment rien de parfait et que, par conséquent, Toyota ne s'arrêtera jamais d'essayer de perfectionner et d'améliorer ses voitures. Ainsi, la Toyota Tercel est à traction avant. Pas la Chevette. La Tercel a un moteur longitudinal. Pas la Rabbit. La Tercel a une suspension indépendante aux quatre roues. Pas la Citation. La Tercel offre plus d'espace intérieur qu'une Honda. Et la Tercel coûte moins cher qu'une Omni.

Le mot d'ordre: l'économie. Mais dans la Tercel, on n'a pas pour autant négligé la performance et le confort. Un essai de la Tercel vous le prouvera. En route pour les années 80!



LA SEDAN 2 PORTES

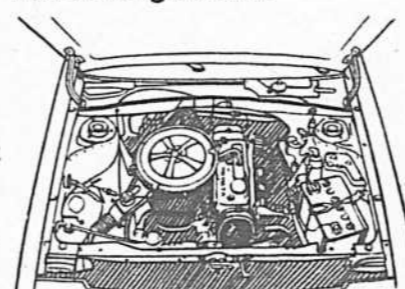
Allez essayer l'étonnante nouvelle Tercel chez un concessionnaire Toyota.

Traction avant.

A la traction avant, la Tercel ajoute un moteur longitudinal de 1.5 litre à arbre à cames en tête, une suspension indépendante aux quatre roues, une transmission à action directe, un empattement de 2 500 mm (98 po) et une suspension à géométrie spéciale.

La Tercel a été conçue pour réduire au minimum la tendance que peuvent avoir certaines tractions avant à louvoyer en accélération et en décélération (effet de torsion sur la direction), à tressauter et à tanguer en accélération (saccader), conçue aussi pour minimiser les embrayages inconsistants, les difficultés d'entretien du moteur et donner une position plus adéquate aux pédales ainsi qu'à la colonne de direction.

Moteur longitudinal.



En dotant la Tercel d'un moteur longitudinal, Toyota a réussi une mécanique exceptionnellement facile d'entretien. L'accès aisé aux pièces du moteur aidera à réduire au minimum les coûts d'entretien.

Pourtant, le moteur longitudinal de la Tercel ne prend pas plus de place qu'un transversal. C'est un remarquable système qui place le différentiel directement sous le moteur plutôt que derrière.

Suspension indépendante aux quatre roues.

Il y a longtemps que les voitures de course sont dotées d'une suspension indépendante aux quatre roues. Evidemment, la Tercel en a une aussi, avec jambes de force MacPherson et bras porteurs "parfaits". Elle a également des barres stabilisatrices, à l'avant et à l'arrière. Pour améliorer la stabilité de la direction et l'efficacité des freins, pour réduire aussi au minimum le roulis et le tangage, la Tercel possède une ingénieuse cheville maître à géométrie légèrement désaxée. Celle-ci supprime efficacement les chocs transmis au volant et maintient l'équilibre de la direction.

Grand choix de caractéristiques standard.

Il y a très peu à ajouter à l'un ou l'autre des quatre modèles de la Tercel (sedan, sedan TG, Liftback et Liftback SR5).

L'économisant: la consommation.

Consommation d'essence en litres par 100 km de la Toyota Tercel 1.5 litre 1980.		
Ville	Route	Consommation relative
8.6	5.8	6.9*
Approximations		

*6.9 litres par 100 km équivalent approximativement à 41 milles au gallon. 1 gallon équivaut à 4.5 litres.

Les chiffres proviennent de laboratoires d'essai utilisant les méthodes de Transport Canada. La véritable consommation d'essence peut varier. En hiver, surtout, en ville, elle sera sensiblement plus grande. Consultez le guide 1980 de Transport Canada pour plus de détails.

La Tercel est très, très sobre sur la route et aux pompes.

TOYOTA
UNE ANNÉE-LUMIÈRE D'AVANCE

ÎLE DE MONTRÉAL

Alix Toyota Inc.
6807, rue De Lorimier
Tél.: 376-9191

Chassé Toyota Inc.
819, rue Rachel est
Tél.: 527-3411

Toyota Centreville Inc.
1922, rue Ste-Catherine ouest
Tél.: 935-6352

Fairview Toyota Inc.
12, Auto Plaza
Pointe-Claire
Tél.: 694-1510

Houle Automobile Ltée
9080, rue Hochelaga
Tél.: 351-5010

Spinelli Toyota
561, boul. St-Joseph
Lachine
Tél.: 634-7171

St-Laurent Toyota (1977) Inc.
2955, Côte de Liesse
Tél.: 747-9811

St-Léonard Toyota Ltée
5600, boul. Métropolitain est
Tél.: 259-3713/4

Toyota Pie IX Inc.
3955, rue Fleury est
Montréal-Nord
Tél.: 323-9780

Woodland Verdun Ltée
1000, av. Woodland
Verdun
Tél.: 761-3444

BANLIEUE DE MONTRÉAL

Chambly
Chambly Toyota Inc.
1219, boul. Périgny
Tél.: 658-4334

Île Perrot
Île Perrot Toyota Ltée
421, Grand Boulevard
(angle Don Quichotte)
Tél.: 453-2510

Lachute
Campbell & MacDonald
Motor Sales Ltd.
1070, rue Principale
Route 158
Tél.: 562-6662

Laval/Chomedey
Chomedey Toyota (1978) Inc.
3665, boul. St-Martin ouest
Tél.: 687-2634

Longueuil
Longueuil Toyota Inc.
839, boul. Taschereau
Tél.: 679-1890
521-7741 (Mtl direct)

Repentigny
Barnabé, Campbell Auto Inc.
142, rue Notre-Dame
Tél.: 581-6430

Ste-Thérèse
Blainville Toyota Inc.
104, boul. Desjardins est
Tél.: 435-3685

Terrebonne
Automobiles L.G. Léveillé Inc.
501, boul. Terrebonne
Tél.: 471-4117

BREVETS D'INVENTION

Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

Marques de commerce
Dessins de fabrication en tous pays
1514 McGregor, Montréal
Téléphone: 934-0272
H3G 1X3

Au Pays basque et en Catalogne: un «oui» tempéré par les abstentions

d'après AFP, Reuter

Les résultats définitifs officiels des référendums sur l'autonomie qui ont eu lieu hier au Pays basque et en Catalogne font apparaître une participation de 60 p. cent dans les deux régions. Parmi ceux qui ont effectivement participé au vote, 90 p. cent de Basques et 88 p. cent de Catalans ont dit «oui». Mais, par rapport à l'ensemble du corps électoral, ces «oui» représentent 54 p. cent au Pays basque et 52 p. cent en Catalogne. L'importance des abstentions tempère ainsi la victoire des partisans du «oui».

Dans le pourcentage des abstentions, la surprise est venue surtout de la Catalogne où l'abstention atteint 43 pour cent dans la ville de Barcelone. Dans les trois provinces basques, le Parti Nationaliste (PNV-moderé) avait évalué la participation à 65 pour cent, mais celle-ci semble se situer au-dessous des prévisions les plus conservatrices qui avaient estimé le taux de participation à 60 pour cent.

Au Pays basque, cette constatation risque de fournir des arguments aux indépendantistes de l'ETA-militaire et à son émanation politique. D'autre part, l'abstention risque de réduire la force de négociation des dirigeants basques et catalans au moment où ceux-ci devront établir avec Madrid le calendrier du transfert de pouvoirs aux nouvelles institutions régionales. Il faudra attendre des résultats plus complets avant de tirer des conclusions définitives.

Les référendums, s'ils constituent, en effet, la principale étape du processus autonomiste, doivent maintenant être ratifiés par les deux Chambres des Cortes, puis promulgués par le roi avant d'avoir force de loi. Ensuite Basques et Catalans retourneront aux urnes pour élire leur parlement qui désignera lui-même un gouvernement régional. En fait, les pouvoirs réels de ce gouvernement seront le fruit d'une longue négociation avec Madrid.



La pluie n'a pas empêché hier les Basques et les Catalans de se rendre aux urnes pour participer aux référendums sur le statut d'autonomie pour leurs régions. Les observateurs prévoient que le projet sera approuvé par une marge suffisante pour rendre la réforme applicable. Aucun incident n'a été signalé pendant la journée.

Salvador: 250 otages toujours détenus

d'après AFP, Reuter, UPI et AP

Des commandos de l'Armée révolutionnaire du peuple ont pris d'assaut hier cinq stations de radio à San Salvador et plusieurs autres en province, pour diffuser des messages condamnant le nouveau régime. Après avoir baillonné les employés, les commandos ont diffusé des messages enregistrés à l'avance. En se retirant, ils ont laissé des bombes à retardement afin qu'on ne puisse interrompre la diffusion des messages.

L'Armée révolutionnaire qualifie le changement de régime de

nouvelle manœuvre impérialiste, accomplie avec la complicité de l'oligarchie nationale collaboratrice et de la démocratie chrétienne opportuniste.

Cette action intervient au lendemain de l'occupation des ministères du Travail et de l'Économie par le Bloc populaire révolutionnaire qui a pris en otage les ministres Gabriel Gallego Valdes et Enrique Hinds et 250 fonctionnaires. Le gouvernement a exprimé hier aux extrémistes sa volonté de dialoguer, non de les attaquer, mais le BPR refuse toujours de négocier. Le Bloc réclame des

augmentations de salaire pour les plus défavorisés, \$6 par jour pour les travailleurs agricoles au lieu de \$3, un blocage des prix et des renseignements sur le sort de 500 citoyens arrêtés et détenus comme prisonniers politiques.

Le BPR a ajouté que si le gouvernement agit convenablement, les ministères seront évacués et les otages libérés. Toutefois, il refuse d'observer une trêve afin de laisser à la junte nationale révolutionnaire une chance de tenir ses promesses, notamment la tenue d'élections libres l'année prochaine.

L'Afrique du Sud aurait la bombe A

d'après UPI, AFP et Reuter

Le département d'État américain est en possession d'informations selon lesquelles l'Afrique du Sud a procédé à une explosion nucléaire, malgré l'assurance déjà donnée par ce pays qu'il n'a pas l'intention d'établir un arsenal nucléaire.

La chaîne de télévision ABC a annoncé cette nouvelle hier soir et le journaliste John Scali, ancien représentant des USA aux Nations unies, a affirmé que l'administration Carter avait été informée de l'explosion quelques heures après qu'elle se fut produite, le 22 septembre, et que cette dernière a alerté aussitôt ses principaux alliés et les membres influents du Congrès de cette affaire.

A Washington, le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, a déclaré en termes vagues: «Le gouvernement possède des indications selon les-

quelles une explosion atomique de faible puissance s'est produite dans une zone comprise entre l'Océan Indien, l'Océan Atlantique, le continent Antarctique et le sud de l'Afrique. Jusqu'à présent, aucune preuve formelle n'est venue corroborer cette information, mais nous vérifions».

A Prétoria, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Pik Bota, a formellement démenti les informations diffusées aux États-Unis. L'ambassade d'Afrique du Sud à Washington a cependant indiqué qu'on y travaille à un projet d'enrichissement de l'uranium.

Les États-Unis doivent consulter l'URSS au sujet de cette explosion et scruter les données transmises par satellites à cette date du 22 septembre. Si les résultats sont positifs, cela signifiera que l'Afrique du Sud a expérimenté son premier engin nucléaire malgré les avertissements américains et soviétiques.

Khomeiny se réjouit de la maladie du chah

d'après AFP, Reuter, UPI

Tandis qu'un porte-parole de l'hôpital Cornell à New York affirmait que le chah d'Iran se remet sans difficulté post-opératoire notoire de l'intervention chirurgicale qu'il a subie mercredi, l'ayatollah Khomeiny s'est réjoui d'apprendre que le chah avait bien un cancer en manifestant cependant une certaine inquiétude sur le devenir de la fortune de la famille impériale.

«Récemment le chah s'est rendu aux États-Unis où on l'a accepté en disant qu'il avait un cancer. J'espère que c'est vrai. Inch Allah», s'est écrié l'ayatollah devant une foule importante qui a repris d'une seule voix: «Inch Allah». «S'il meurt, qu'arrivera-t-il à son argent?»

L'ayatollah a soutenu que les informations qui lui avaient été fournies par le ministre des Affaires étrangères Ibrahim Yazdi affirmaient que la fortune du chah

s'élevait à 20 milliards de dollars, l'équivalent d'une année de revenus pétroliers. Il a prié tous ceux qui disposent d'informations sur la fortune du chah de les transmettre à un tribunal spécial.

Quant à la presse iranienne, elle continue à se déchainer contre la présence du chah aux États-Unis et réclame son extradition en exprimant des doutes sur la réalité de sa maladie. Cette thèse est reprise par le New York Post.

Par contre, le Dr Hibbard Williams a confirmé officiellement l'extension rapide du cancer des glandes lymphatiques dont souffre le chah, qualifiant ce développement de «désordre sérieux» tout en précisant toutefois «qu'il existait des chances de guérison».

Par contre, les médecins estiment que le chah a une chance sur deux de survivre au cancer étendu des glandes lymphatiques qui le frappe.

Contraste

L'amiral Bird
en découvrant l'Antarctique
pleura à chaudes larmes

Un gros lot de plus de \$100 000
chaque vendredi

6/36



En fin de semaine
on sort en grande à Toronto

\$32.*

par couple, par nuit, par chambre (enfants gratuits)

Invitez-vous au Ramada Inn

Faites des économies grâce aux tarifs spéciaux de fins de semaine Ramada Inn. L'occasion rêvée pour vous évader du quotidien et en profiter pour explorer une des villes les plus attrayantes au monde.

Le Ramada Inn Don Valley, situé à la croisée des chemins Highway 401 et Don Valley Parkway est à la portée des principaux points d'intérêt de Toronto.

Notre piscine chauffée intérieure-externe toutes saisons, la fine cuisine internationale de notre restaurant "Silver Gauntlet", notre disco-club "Zodiac" avec orchestre, voila des distractions qui agrémenteront votre fin de semaine.

Pour réservations, voyez votre agent de voyage ou composez (sans frais) 1-800-268-8930.

185 Yorkland Blvd.
Willowdale, Ontario
416-493-9000

Invitez
vous

RAMADA
INN

Un accueil chaleureux... et des gens heureux...
dans le monde entier.

*Arrivée soit le vendredi, le samedi ou le dimanche soir.
Réservations requises 72 heures à l'avance.
Offre valable jusqu'au 31 décembre 1979.

L'offre du mois du gérant



Un seau de 15 morceaux de

Poulet Frit à la Kentucky®

au prix spécial de

\$5.95

Samedi et dimanche 27 et 28 octobre

La Villa du Poulet.

Plus de 100 magasins au Québec. Consultez l'annuaire téléphonique local pour trouver le comptoir le plus près de chez vous.

L'ONU tiendra une conférence sur les problèmes humanitaires du Cambodge

d'après AFP et Reuter

Une conférence des Nations unies sur l'aide humanitaire à apporter au Cambodge s'ouvrira le 5 novembre au siège de l'ONU à New York. La décision a été précipitée à la suite d'une proposition faite par la France de tenir une réunion d'urgence pour examiner les problèmes découlant de la situation tragique prévalant au Cambodge et par la démarche en ce sens auprès du secrétaire général Kurt Waldheim par le représentant français à l'ONU, M. Jacques Leprette.

frontière du Cambodge et de la Thaïlande.

Exclure la politique

Ainsi, la conférence destinée à déterminer les contributions à apporter à un programme d'assistance humanitaire au Cambodge ne sera pas réunie dans le cadre de l'Assemblée générale de l'ONU, indique-t-on de source diplomatique. Elle sera automatiquement limitée aux pays dont les gouvernements souhaitent contribuer au programme d'aide au Cambodge. Une telle conférence pendant la session ordinaire de l'Assemblée générale est motivée principalement par le désir d'exclure les considérations d'ordre politique et pour mettre exclusivement l'accent sur le problème de l'aide à la population civile du Cambodge.

Cette formule évite aussi d'avoir à lancer des invitations à une conférence internationale, problème qui s'était avéré délicat lors de la réunion de la conférence de Genève de juillet sur les réfugiés. Néanmoins, on prévoit déjà d'après des débats entre l'URSS qui soutient le régime vietnamien de Phnom Penh et la Chine qui

appuie les khmers rouges.

Pour sa part, la chanteuse Joan Baez, qui revient d'une tournée de quinze jours dans les camps de réfugiés de Hong Kong, de Malaisie, d'Indonésie et de Thaïlande, a exprimé l'espoir que l'année prochaine soit «l'année du réfugié». «Nous devons rompre l'engrenage de la violence qui engendre la violence et prouver que les humains sont meilleurs que les animaux. Nous devons aider nos frères qui souffrent, quelles que soient les idéologies, en leur envoyant immédiatement des vivres et des médicaments», a-t-elle déclaré.

Les secours

Entre-temps, les trois sénateurs américains, qui s'étaient rendus étudier sur place la situation des réfugiés au Cambodge et en Thaïlande, quittaient Bangkok pour Washington hier pour informer le président Carter des problèmes qui se posent. On sait que les USA se sont engagés à fournir une aide d'urgence de \$70 millions pour com-

battre la famine au Cambodge. Ils avaient demandé au gouvernement de Phnom Penh qu'une partie de l'aide internationale au Cambodge soit acheminée par route, à partir de la Thaïlande, pour accélérer les secours.

M. Hun Sen, ministre des Affaires étrangères, leur a répondu que celui-ci étudierait cette possibilité si les voies actuelles ne suffisaient pas. Il a ajouté qu'à l'heure actuelle, le port de Kompong Som et l'aéroport de Phnom Penh sont capables de recevoir l'aide de la Croix-Rouge et de l'Unicef. Or, l'acheminement de secours par voies aérienne et

maritime ne permet que l'envoi de 12,000 tonnes par mois alors que les besoins mensuels sont d'au moins 30,000 tonnes.

Enfin, le premier ministre thaïlandais, le général Chomanan, qui effectuait une tournée en Malaisie, en Indonésie et aux Philippines, est rentré précipitamment à Bangkok, hier. Son entourage a laissé entendre qu'il est très préoccupé par la tension qui règne à la frontière avec le Cambodge où la situation paraît se détériorer rapidement. Le premier ministre donnera une conférence de presse à ce sujet aujourd'hui.

Rhodésie: Londres lèvera les sanctions s'il y a un accord

LONDRES (Reuter) — La Grande-Bretagne est prête à lever les sanctions économiques décrétées à l'encontre du Zimbabwe-Rhodésie dès l'entrée en fonction du gouverneur britannique, prévue dans le cadre des propositions de Londres en vue de mettre un terme à la guerre.

Cette promesse a été faite par lord Carrington, secrétaire au Foreign Office, lors de la réunion plénière d'hier à la conférence constitutionnelle sur la Rhodésie. Il répondait ainsi à l'évêque Abel Muzorewa, qui avait réclamé la levée des sanctions contre la colonie rebelle avant de donner sa réponse au plan britannique sur l'organisation de la période de transition.

La perspective d'une levée des sanctions devrait inciter l'évêque Muzorewa, chef du gouvernement multiracial de Salisbury, à démissionner, ce qu'il a refusé jusqu'à présent.

M. Muzorewa réclame la levée immédiate des sanctions, citant les concessions déjà faites par Salisbury, notamment au niveau de la représentation de la minorité blanche.

«Le gouvernement britannique lèvera les sanctions dès que la Rhodésie retournera à la légalité, a répondu lord Carrington. Notre but est de parvenir à un accord au cours de la conférence permettant d'y arriver le plus tôt possible.»

Lord Carrington a également proposé à Muzorewa et au Front patriotique d'organiser un cessez-le-feu entre les deux groupes ennemis dès la conclusion d'un accord sur les modalités de la période de transition devant mener à la tenue d'élections.

Le secrétaire au Foreign Office a également révélé avoir reçu de Washington un message indiquant que les Etats-Unis soutiennent les dernières initiatives britanniques en vue de conclure un règlement pacifique en Zimbabwe-Rhodésie.

dépêches

HUIT BOMBES ont explosé en l'espace de 15 minutes hier à Paris et en banlieue. Ces attentats, revendiqués par le Front de libération nationale de la Corse (FNLC), n'ont pas fait de victime, mais ils ont causé de lourds dégâts à des édifices gouvernementaux et fait sauter un dépôt d'essence de l'armée à La Courneuve. C'est la troisième série d'attentats à la bombe que connaît Paris cette année.

balles, hier soir, par deux personnes non identifiées. La police, jusqu'à présent, n'a fourni aucune précision sur les motifs de l'assassinat et aucune arrestation n'a été opérée. Le ministre était jusqu'en 1972, un des idéologues du Parti Populaire Progressiste de tendance pro-soviétique avant de rallier le Congrès Populaire National du premier ministre Forbes Burnham.

de Mme Wang Zhouxin, annoncée mardi par Radio Pékin. Le «Quotidien du Peuple» a apporté hier des précisions à l'information donnée brièvement par la radio. Il a rappelé que Mme Wang Zhouxin, directrice de la compagnie des carburants de Bingxian (province de Heilongjiang) qui avait entre 1971 et 1978 subtilisé quelque 500,000 yuans (\$325,000 dollars) à l'Etat, avait été condamnée à mort le 20 octobre dernier par le tribunal de la province de Heilongjiang (nord-est). La condamnation est immédiatement exécutable car elle n'était assortie d'aucune période probatoire comme c'est parfois le cas.

DUBLIN a favorablement accueilli hier le projet britannique de réunir une conférence avec les principaux partis politiques de l'Irlande du Nord pour parvenir à un accord sur le transfert de certains pouvoirs à la province. Le secrétaire d'Etat à l'Ulster, M. Humphrey Atkins, a déclaré aux Communes que ces entretiens pourraient avoir lieu à la fin de novembre. Si ces conversations réussissaient, la population pourrait être appelée à se prononcer par la voie d'un référendum.

UN QUINZIÈME pays — le Sud-Yémen — s'est rangé officiellement dans le camp soviétique avec la signature à Moscou d'un traité «d'amitié et de coopération» entre l'URSS et la République démocratique Populaire du Yémen. Le traité, signé par les chefs suprêmes des pays, MM. Léonid Brejnev et Abdel Fattah Ismail, formalisent les liens étroits établis entre l'URSS et le Sud-Yémen depuis que les Britanniques ont abandonné leur position stratégique d'Aden, à l'entrée de la mer Rouge, en novembre 1967.

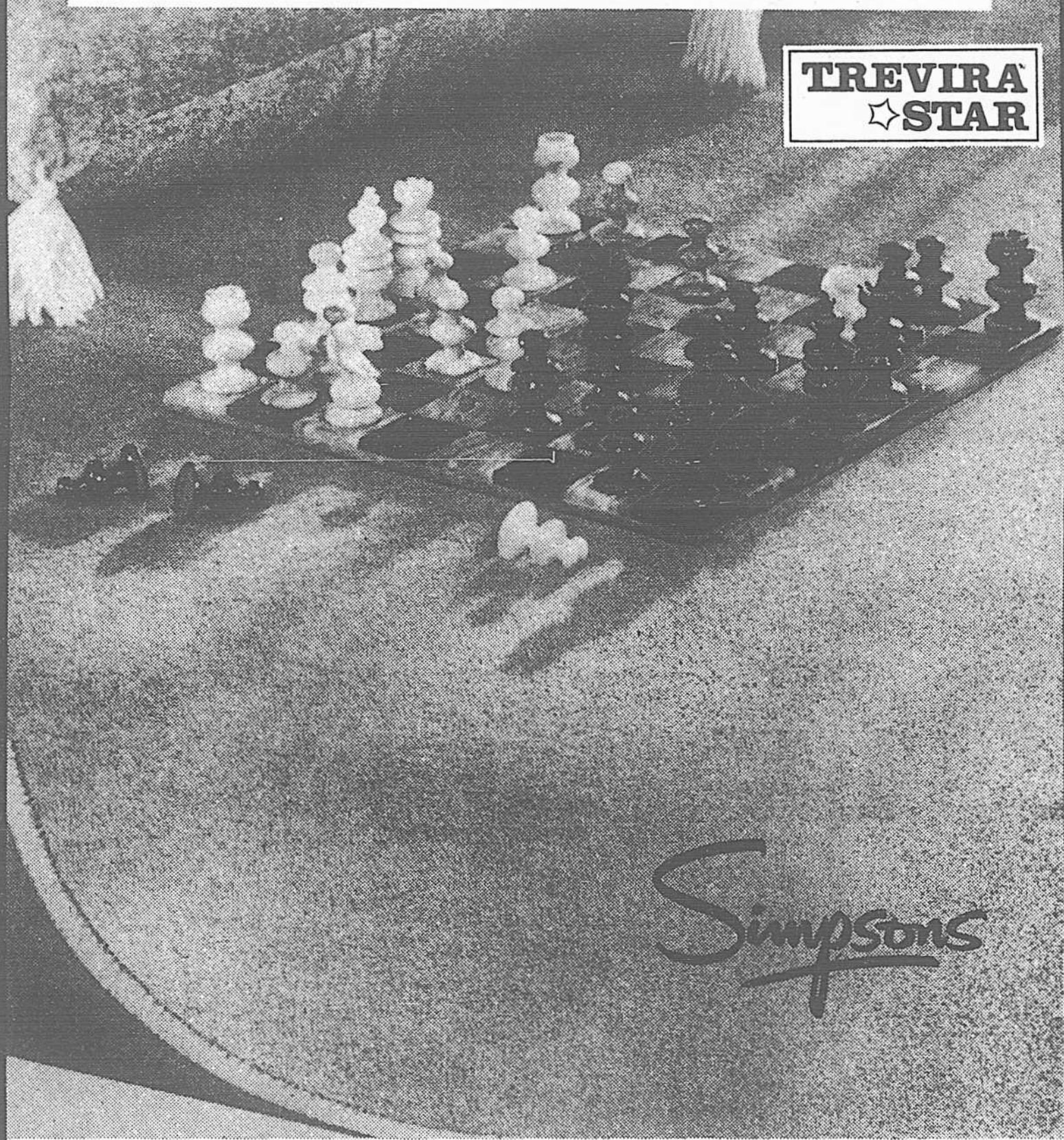
LA CHAMBRE des communes canadienne a adopté hier à l'unanimité une résolution condamnant l'emprisonnement de six militants pour les droits civiques en Tchécoslovaquie. La résolution prie le ministre des Affaires extérieures, Mme Flora MacDonald, de demander au gouvernement de Prague de répudier les condamnations. La résolution a été soumise par Otto Jelinek, député conservateur de Halton.

VINCENT TEEKAH, ministre de l'Éducation et de la Culture de Guyana, a été assassiné par

LA PRESSE officielle chinoise a confirmé hier la condamnation à mort pour crime économique

RABAIS 20%

moquette «Tudor House» en polyester «Trevira Star» de «Crossley Karastan»



15⁹⁸
v. ca.

Prix ord. Simpsons 19.98

Offre formidable que vous ne devez pas laisser passer! En économisant \$4 la verge carrée vous pourrez ainsi recouvrir tous vos planchers. L'épaisse peluche texturée saxony est reconnue pour sa belle apparence alors que le polyester «Trevira Star»[®] s'affirme par sa durabilité... n'est-ce pas là un double avantage que vous obtiendrez en vous procurant cette moquette... convient même aux endroits à circulation intense! Envers jute. Fini «Teflon» assurant bonne protection contre les taches, la saleté.

- beige chameau
- étain
- gris clair
- rouille
- cuivre
- jade
- daim
- naturel
- bleu sarcelle
- saule
- chocolat

Rayon 376, au quatrième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement

Trust Royal



Un heureux gagnant.

Cette superbe Mercedes-Benz a été offerte en prix à l'occasion d'un concours lancé par le Trust Royal à l'échelle du pays. Participaient à ce concours les nouveaux titulaires de comptes d'épargne et de chèques dans les 111 services du Trust Royal dont 24 sont situés au Québec.

Le gagnant pour l'Est du Canada, M. Fernand Richard, est un client du bureau du Trust Royal aux Galeries d'Anjou. Pour la remise des clés, on retrouvait de gauche à droite, M. Jacques Dionne, premier vice-président, région du Québec, M. Philip Johnston, vice-président et directeur, région métropolitaine de Montréal, M. Richard accompagné de son épouse ainsi que M. Raymond Renaud, directeur du bureau d'Anjou.

La CEQ dénonce les manoeuvres de la PACT dans les autres provinces

«C'est l'escroquerie du siècle, le plus grand hold-up transcanadien jamais vu depuis des années!»

Le vice-président de la Centrale de l'enseignement du Québec, Gilles Ménard, n'a pas mâché ses mots pour dénoncer hier en conférence de presse les manoeuvres de la Provincial Association of Catholic Teachers (PACT) auprès des associations d'enseignants des autres provinces canadiennes pour financer le maintien au secteur anglophone de quelque 1,500 écoliers illégaux aux termes de la Loi 101. Selon la CEQ, c'est sous le couvert de «la survie de la minorité anglophone au Québec» que cette campagne est menée depuis l'entrée en vigueur de la Loi 101.

La Centrale a invité toute personne et tout organisme qui a le moindre sens de la démocratie et de la vérité à protester contre l'imposture comise par la PACT, qui représente une minorité d'enseignants au Québec (entre 3,000 et 4,000). Elle incite également toutes les organisations politiques, sociales, culturelles, syndicales et éducatives à réagir, et tous les mouvements représentatifs de la communauté anglophone québécoise à se dissocier publiquement de l'action de la PACT.

Survie de la race!

C'est à la suite d'une visite à Vancouver effectuée tout récemment par des représentants de la CEQ à la demande de la British Columbia Teacher's Federation, que la Centrale a pu jauger l'ampleur de «l'imposture».

«Ce que nous avons vu et entendu devant le Conseil général de la BCTF de la part du secrétaire général de la PACT, Robert Dobie, dépasse les bornes de l'imagination, poursuit M. Ménard. Il y a là, outre des mensonges éhontés du porte-parole de cette corporation

d'enseignants, une telle image du Québec qui est présentée que nul ne peut y rester indifférent. Les affirmations de la

PACT sont tellement grossières que M. Dobie serait incapable de répéter ce qu'il a dit à Vancouver devant ses pro-

pres membres ici au Québec.» Selon M. Dobie, la minorité anglaise du Québec serait menacée

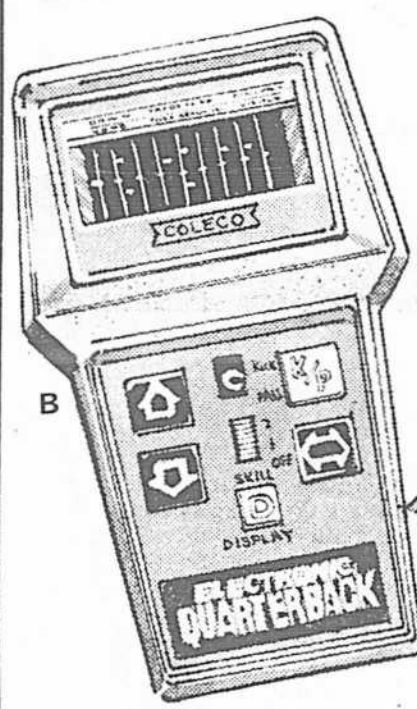
d'extinction si la PACT ne menait pas le combat pour assurer la survie de la race et c'est, selon la CEQ, sur cette base que

la PACT réussit à manipuler de façon incroyable les enseignants des provinces du Canada anglais.

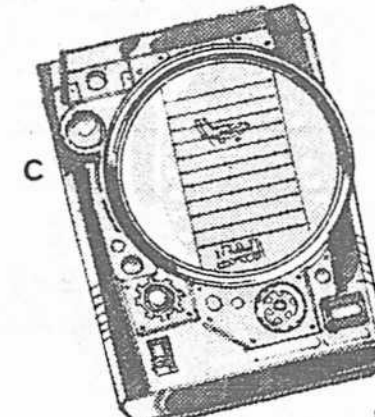
VENTE D'AUTOMNE
fenêtres, gouttières, portes, revêtements d'aluminium
RABAIS DE 20%
ALUMICO LIMITÉE
1384 est, rue Beaubien,
277-1151



A. «Miss Piggy».
La «femme fatale» de l'émission «The Muppet Show». Corps creux en mousse pouvant se tenir debout ou pouvant servir de marionnette. Tête en mousse plastique avec cheveux enracinés en permanence. 15" de haut. Pour 3 ans et plus.
Prix Simpsons **1399**



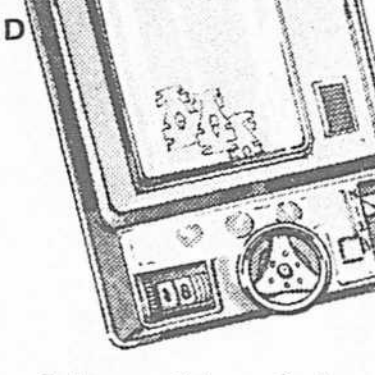
B. «Electronic Quarterback».
Jeu de football dans lequel vous êtes le quart arrière. Offensives entièrement réglable. Choix de passe, bloc, course, botte. Emot des sons électroniques. Fonctionne sur pile 9 volts (non comprise).
Prix Simpsons **2869**



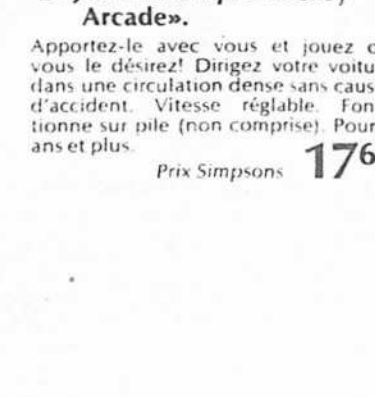
E. «Merlin».
Ordinateur comprenant 6 jeux différents de chance, stratégie, mémoire, logique ou d'habileté. Fonctionne sur 6 piles «AA» (non comprises). Pour 1 ou 2 joueurs. Pour 7 ans et plus.
Prix Simpsons **2777**



C. Jeu «Hit and Missile».
Jeu de poursuite avec écran d'allure véritable. Des objets volants du camp ennemi approchent. C'est au joueur de les éliminer! Chaque touche est compléte automatiquement. Pour 6 ans et plus.
Prix Simpsons **2675**



D. Jeu numérique «Derby Arcade».
Apportez-le avec vous et jouez où vous le désirez! Dirigez votre voiture dans une circulation dense sans causer d'accident. Vitesse réglable. Fonctionne sur pile (non comprise). Pour 6 ans et plus.
Prix Simpsons **1769**



G. Jeu de baseball à boutons-poussoir.
L'habileté du frappeur contre les talents du lanceur. Le lanceur peut lancer une balle rapide ou une courbe, le frappeur peut frapper ou être retiré. Voyant numérique. Tableau de pointage. Fonctionne sur 2 piles «AA» (non comprises). Pour 6 ans et plus.
Prix Simpsons **1389**

Asbestos: Québec plaide l'inutilité de l'injonction

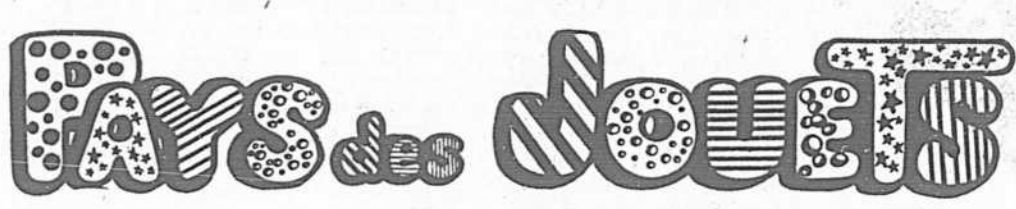
Au nom du procureur général, les avocats du gouvernement québécois ont déposé à leur tour leur mémoire écrit à la Cour d'appel, hier, mémoire qui servira de base à leurs représentations pour tenter de faire rejeter le pourvoi de la société Abestos contre la décision prise en première instance par le juge Denis Lévesque, de refuser l'injonction qu'elle réclamait pour empêcher son expropriation.

Les procureurs gouvernementaux soutiennent tout d'abord que l'appelante n'a aucunement prouvé, devant le premier tribunal, que l'injonction était de quelque façon nécessaire pour lui éviter un préjudice sérieux et irréparable.

Ils soulignent que non seulement il n'y aura pas d'expropriation «sauvage», mais que la Société nationale de l'amiante sera au surplus chargée, avant même la signification de l'avis d'expropriation, de prendre toutes les mesures nécessaires pour conclure un protocole d'entente sur la prise en charge de l'Asbestos.

Il est par ailleurs évident que cette société n'a aucun intérêt à détruire ou même à endommager la propriété de l'appelante, puisqu'elle veut elle-même continuer à l'exploiter et à la développer.

nous sommes au

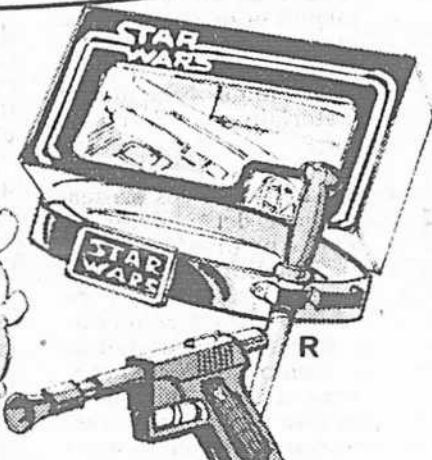


chez Simpsons

Le pays des jouets ouvre demain, samedi 27 octobre, aux 5 magasins Simpsons. Seulement quelques articles représentés de la vaste sélection de nouveaux jeux, personnages, jouets artisanat et beaucoup d'autres articles pour tous les âges... amusez-vous bien!



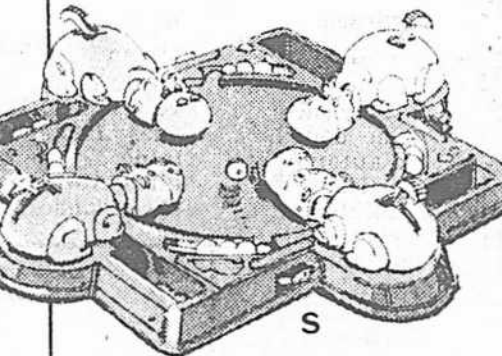
M. Poupée «My Sleepy Baby»
Poupée-bébé 18" avec cheveux blonds. Complet avec dormeuse en tissu éponge rose... prête pour le lit. Comprend également un petit lapin. Pour 4 ans et plus.
Prix Simpsons **1899**



R. Ceinture «Darth Vader».
Comprend ceinture, épée à faisceau lumineux et fusil. Idéal pour jouer à la «Guerre des Étoiles». Pour 4 ans et plus.
Prix Simpsons **449**

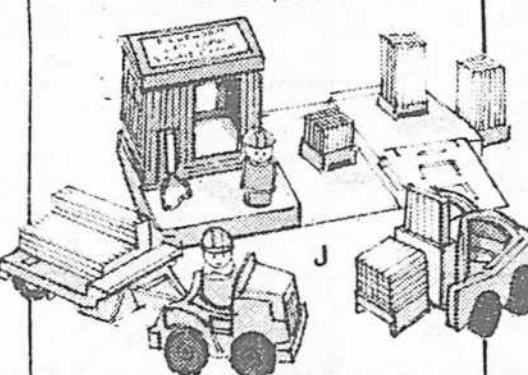


N. Poupée «Dancerella».
Tirez sa couronne magique de haut en bas et elle penche sa tête vers l'avant. Structure de battements de jambes à l'avant et à l'arrière. Tourne et fait des pirouettes avec ses souliers de danse... tout comme une vraie ballerine! Fonctionne sur 2 piles «C» (non comprises). Pour 3 ans et plus.
Prix Simpsons **1949**

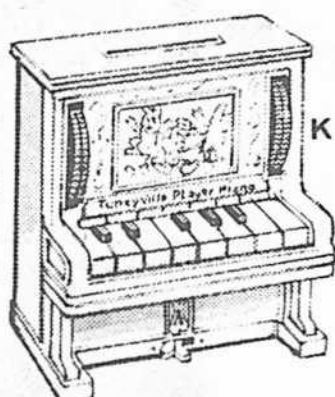


S. Jeu «Hungry, Hungry Hippo».
Pour gagner, votre hippopotame doit avaler le plus grand nombre de billes. Pour 2 à 4 joueurs. Pour 4 ans et plus.
Prix Simpsons **899**

H. Ens. 7 pcs pour le bain.
Vraiment amusant! Comprend: bateau, remorqueur avec chaîne, matelot, 3 cubes s'emboîtant, canard clandestin qui projette de l'eau. Tous en plastique robuste. Pour 1 an à 4 ans.
Prix Simpsons **695**



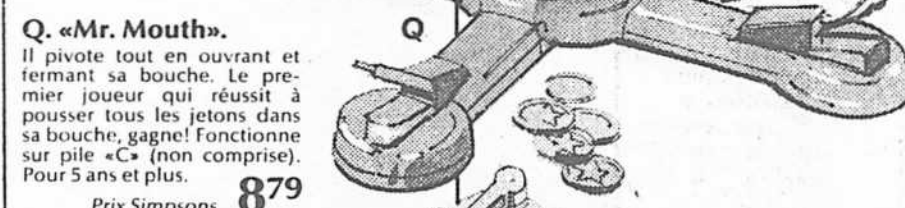
J. Ens. cour à bois.
Ens. 17 pcs comprenant: pièces miniatures en bouleau véritable, 2 petits véhicules, quai d'embarquement, remise et plusieurs autres pièces. Pour 2 à 5 ans.
Prix Simpsons, ens. **1299**



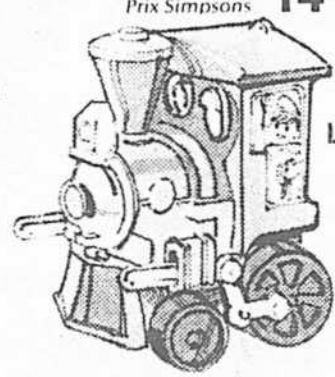
K. Piano «Tuneyville».
Piano droit comme dans l'ancien temps! Peut être joué comme un piano régulier ou automatique... vous n'avez qu'à insérer un des 4 disques musicaux. Fonctionne sur pile. Pour 3 à 7 ans.
Prix Simpsons **1499**



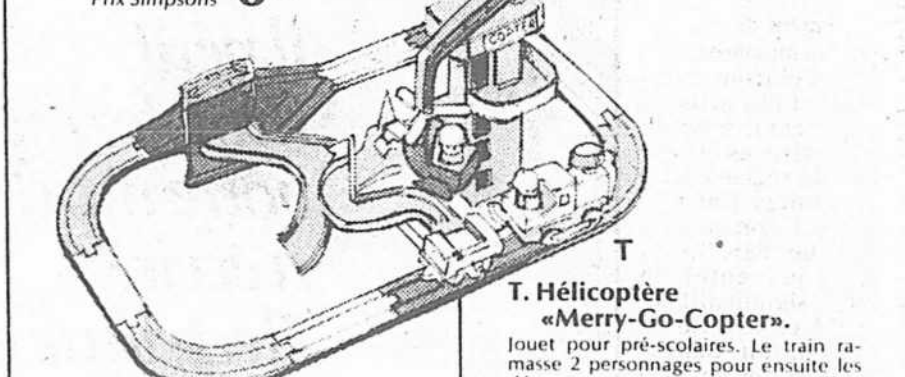
P. «Slide-A-Boggan» de «Snojets».
Léger traîneau en poly de longue durée. Garniture ton rouge flamme. Inv. 48" x 18".
Prix Simpsons **249**



Q. «Mr. Mouth».
Il pivote tout en ouvrant et fermant sa bouche. Le premier joueur qui réussit à pousser tous les jetons dans sa bouche, gagne! Fonctionne sur pile «C» (non comprise). Pour 5 ans et plus.
Prix Simpsons **879**



L. Locomotive «Chugga-Chugga, Toot-Toot, Ding-Ding, Choo-Choo».
Jouet idéal pour petits ingénieurs. Comporte leviers de toutes sortes et interrupteurs. Pour 3 à 6 ans.
Prix Simpsons **1899**



T. Hélicoptère «Merry-Go-Copter».
Jouet pour pré-scolaires. Le train ramasse 2 personnages pour ensuite les déposer sur une plate-forme qui s'élève jusqu'à l'hélicoptère. Cette dernière tourne et redépose les personnages dans le train ou sur le terrain de stationnement. Fonctionne sur pile «C» (non comprise). Pour 3 à 7 ans.
Prix Simpsons **1599**

Simpsons pense à vous! Pensez à Simpsons!



Composez 842-7221 pour livraison sans frais de tous les jouets amusants chez Simpsons

Rayon 470, au cinquième, en ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.